

**L'organisation de la recherche dans les instituts universitaires et les
centres affiliés universitaires du domaine des services sociaux :
État de situation et pistes de développement**

**Rapport du groupe de travail sur la recherche
Déposé auprès du Comité sur l'organisation universitaire
des services sociaux**

Le 16 novembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	<i>i</i>
<i>DÉFINITIONS DES SIGLES</i>	<i>iv</i>
<i>LISTE DES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ</i>	<i>v</i>
<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
<i>1. LE PARTENARIAT ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET LES UNIVERSITÉS : DÉFIS ET EXIGENCES</i>	<i>3</i>
<i>1.1 Le développement d'une collaboration fructueuse entre les chercheurs, les intervenants et les gestionnaires</i>	<i>3</i>
<i>1.2 L'organisation de l'activité de recherche</i>	<i>6</i>
<i>1.3 La gestion des activités de recherche</i>	<i>7</i>
<i>2. LES AFFILIATIONS UNIVERSITAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DÉSIGNÉS</i>	<i>8</i>
<i>2.1. Le mode de rattachement administratif du directeur scientifique</i>	<i>8</i>
<i>3. LES STRUCTURES DE RECHERCHE DANS LES ÉTABLISSEMENTS</i>	<i>9</i>
<i>3.1 Les types de structure dans les Instituts</i>	<i>9</i>
<i>3.2 Les types de structure dans les Centres affiliés universitaires</i>	<i>10</i>
<i>3.3 La variation dans les types de structure</i>	<i>10</i>
<i>3.4 Le modèle de structure à privilégier</i>	<i>11</i>
<i>3.5 Les partenaires de recherche des établissements désignés</i>	<i>12</i>
<i>4. LA COMPOSITION DES EFFECTIFS DE RECHERCHE</i>	<i>12</i>
<i>4.1 Productivité et masse critique de chercheurs</i>	<i>13</i>

5. LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE	14
5.1 Les thématiques de recherche	15
5.2 Les mécanismes d'identification des besoins en matière de recherche	15
5.3 Les programmes ministériels non couverts par les Instituts et les Centres affiliés.....	17
5.4 Les thématiques proposées par les répondants.....	18
5.5 La programmation de la recherche dans les Centres de santé et de services sociaux.....	19
5.6 La planification de l'effort recherche dans le domaine des services sociaux.....	20
6. LA DIFFUSION, LE TRANSFERT ET LA VALORISATION DES CONNAISSANCE	21
6.1 Modèles et stratégies de transfert	21
6.2 La valorisation des résultats de la recherche : la 4 ^e dimension de la mission universitaire.....	23
6.3 La nécessité d'un plan de communication	24
7. LA MODIFICATION DES CRITÈRES DE DÉSIGNATION POUR LE VOLET RECHERCHE	24
7.1 Des critères identiques ou spécifiques pour les Instituts et les CAU en matière de recherche...	25
7.2 L'harmonisation de la durée de validité de la désignation, de l'agrément et de la subvention d'infrastructure	26
8. LES SOURCES ET LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU VOLET RECHERCHE... 27	
8.1 Le financement de toutes les dimensions de la mission universitaire	27
8.2 Le financement spécifique du volet « recherche »	28
8.3 Les programmes actuels : subventions d'infrastructure et subventions de projets.....	29
8.4 Quelques faits saillants dans le financement de la recherche sociale	30
9. CONCLUSION ET PROPOSITIONS	31
RÉFÉRENCES	36

<i>ANNEXE 1 - Mandat du Comité sur l'organisation universitaire des services sociaux</i>	<i>37</i>
<i>ANNEXE 2 - Les modalités de rattachement administratif du directeur scientifique</i>	<i>38</i>
<i>ANNEXE 3 - Les partenaires et les collaborateurs des instituts universitaires</i>	<i>39</i>
<i>ANNEXE 4 - Les effectifs de recherche en 2003-2004</i>	<i>41</i>
<i>ANNEXE 5 - Les créneaux et les axes de recherche des Instituts</i>	<i>44</i>
<i>ANNEXE 6 - Subventions d'infrastructure de recherche reçues des Fonds subventionnaires québécois entre 2000-2001 et 2003-2004</i>	<i>50</i>
<i>ANNEXE 7 - Volume annuel de subventions associées au programme de recherche des établissements désignés</i>	<i>51</i>

DÉFINITIONS DES SIGLES

IU : Institut universitaire

CAU : Centre affilié universitaire

IRDPO : Institut de réadaptation et déficience physique

IGS : Institut de gériatrie de Sherbrooke

IGM : Institut de gériatrie de Montréal

CJM : Centre Jeunesse de Montréal

CJQ : Centre Jeunesse de Québec

CDN : CAU-CLSC Côtes-des-Neiges

HVDR; CAU-CLSC-CHSLD Haute-Ville des Rivières

NDI : CAU-CLSC-CHSLD Nord-de l'Île

DES FAUBOURGS : CAU-CLSC Des Faubourgs

DE SHERBROOKE : CAU-CLSC de Sherbrooke

RENÉ-CASSIN : CAU-CLSC René Cassin

FQRSC : Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

FRSQ : Fonds québécois de la recherche en santé

PSBE : Politique de la santé et du bien-être

PQSI : Politique québécoise de la science et de l'innovation

CLSC : Centre local de services communautaires

CHSLD : Centre d'hébergement et de soins de longue durée

CSSS : Centre de santé et de services sociaux

CRDI : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle

CSDI : Centre de services en déficience intellectuelle

CIRRIS : Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale

CNRIS : Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (UQTR)

RISQ : Recherche et intervention sur les substances psychoactives - Québec (Centre Dollard-Cormier)

CIRASST : Collectif d'intervention et de recherche sur les aspects sociosanitaires de la toxicomanie (Centre Dollard-Cormier)

CRI : Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (Des Faubourgs)

RIPOST : Équipe de recherche sur les impacts psychologiques, organisationnels et sociaux du travail (HVDR)

PRISM : Partenariat pour la recherche sur l'intégration sociale et la marginalisation (HVDR)

LISTE DES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ

Michel Boutet, président	Centre de services en déficience intellectuelle Mauricie/Centre-du-Québec (CSDIMCQ)
Jacques Alary	Consultant pour le Comité ministériel sur l'organisation universitaire des services sociaux
Daniel Boisvert	Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS), UQTR
Guyline Ferland	Institut universitaire de gériatrie de Montréal, Centre de recherche
Patrick Fougeyrollas	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ)
Marie-Christine Lamarche	Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Direction de la recherche
Michel Landry	Centre Dollard-Cormier
Jo-Ann Lévesque	Université McGill, Bureau de la Recherche, Faculté des Arts
Denis Mayrand	Université du Québec à Trois-Rivières, Décanat des études supérieures
Jacques Rhéaume	CLSC Côte-des-Neiges et UQAM
Lyne Sauvageau	Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC)
Ginette Tremblay	Ministère du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), Direction du développement de la recherche agente de recherche pour le groupe de travail
Daniel Turcotte	Centre Jeunesse de Québec et Université Laval

INTRODUCTION

Le groupe de travail sur la recherche tient son mandat¹ du Comité sur l'organisation universitaire des services sociaux. Ses travaux doivent donc permettre à ce dernier de proposer une vision de l'organisation de la recherche dans les instituts et les centres affiliés universitaires du domaine des services sociaux et de formuler des recommandations sur les mesures à mettre en œuvre pour en assurer le développement. C'est donc dans cette perspective que le groupe de travail a entrepris de mener ses travaux entre le 29 juin et le 15 novembre 2004.

Après une réflexion sur les principaux aspects de son mandat, le groupe de travail a décidé de recueillir des données au moyen d'un questionnaire auprès des onze établissements désignés concernés par le présent mandat, soit cinq instituts universitaires et les six centres affiliés universitaires. Le questionnaire avait pour but de dresser un état de situation de la recherche dans ces établissements, de décrire les acquis de l'expérience menée depuis dix ans, d'identifier les enjeux associés au contexte actuel et de connaître les conditions développement de la recherche telles que perçues par les chercheurs, les intervenants et les gestionnaires.

Le groupe de travail a tenu quatre rencontres. Une rencontre préalable entre les responsables des trois groupes de travail, le président du comité ministériel et la coordinatrice des comités avait été consacrée à préciser les questions sur lesquelles porterait l'enquête ainsi que la méthodologie de collecte des données. La première rencontre du groupe de travail a consisté à des échanges sur les divers aspects du mandat du groupe de travail et sur les problématiques à aborder. Au cours des trois rencontres subséquentes, les membres du groupe se sont penchés sur l'analyse des résultats de l'enquête et sur l'étude des versions préliminaires du rapport. Enfin une consultation par voie électronique a permis d'apporter les dernières modifications au texte du rapport afin qu'il reflète correctement le point de vue de tous les membres.

Le rapport comporte neuf chapitres qui traitent des thèmes jugés les plus importants par les membres du groupe. Dans chacun des chapitres on trouve d'abord des données descriptives se rapportant à l'état de la question du thème abordé, suivi de la formulation d'une brève problématique reflétant le questionnement du groupe et enfin de l'énoncé d'une orientation qui a servi de base aux propositions contenues dans le dernier chapitre.

Le 1^{er} chapitre traite de la question du partenariat entre les établissements et les universités et il identifie les engagements institutionnels réciproques qui servent d'appui à une collaboration fructueuse entre les partenaires. Il aborde aussi les mesures organisationnelles à mettre en place pour renforcer la capacité de prise en charge de la mission recherche de la part de l'établissement. Les dispositions du contrat d'affiliation universitaire revues au 2^e chapitre visent à préciser les ententes entre les partenaires et à concrétiser les engagements institutionnels.

Le 3^e chapitre examine les diverses formes de structure mises en place pour encadrer les activités de recherche ainsi que les avantages et les inconvénients de la diversité observée tant à l'intérieur des instituts et des centres affiliés qu'entre ces deux catégories d'établissement à vocation universitaire. L'analyse qui en est faite débouche sur un modèle de « centre de recherche en partenariat » adapté à la réalité de ces établissements et dont les paramètres demeurent à définir par toutes les parties intéressées.

¹ Voir mandat à l'Annexe 1

La composition actuelle des effectifs internes et externes voués à la recherche dans les établissements est décrite au 4^e chapitre. Bien que les effectifs actuels démontrent une excellente productivité, la nécessité d'accroître la masse critique de chercheurs universitaires ressort de l'analyse de même que la nécessité de constituer des noyaux plus forts et plus stables de chercheurs d'établissement avec plan de carrière dans l'établissement.

Le 5^e chapitre aborde la question de la programmation de la recherche sous plusieurs angles et il conclut à la nécessité d'un nouveau plan d'ensemble permettant de mieux cerner les thématiques prioritaires de recherche et de prévoir le déploiement des ressources nécessaires à leur exploitation. L'adaptation des programmes de recherche des centres affiliés au nouveau contexte de la création des Centres de santé et de services sociaux y est aussi examinée. Les programmes de services sociaux non soutenus à l'heure actuelle par des établissements dotés d'une mission universitaire sont aussi identifiés comme des secteurs où l'activité de recherche présente un fort potentiel de développement. La question de la diffusion et du transfert des connaissances est étudiée au 6^e chapitre. On y souligne en quoi ces activités se distinguent de la mise en valeur des résultats de la recherche sous forme d'innovations dans les pratiques. La valorisation est présentée comme une responsabilité de l'établissement, ce qui devrait normalement conduire à la mise en place d'un centre d'expertise et d'innovation responsable de l'évaluation des méthodes et techniques en usage et de l'expérimentation de nouvelles approches.

Au 7^e chapitre il est démontré en quoi les critères de désignation applicables au volet recherche de la mission universitaire doivent être revus pour tenir compte de l'évolution rapide qu'a connue la recherche dans les établissements. On y développe aussi les arguments qui justifient la nécessité d'une meilleure harmonisation des mécanismes et de la durée de l'agrément, de la désignation et des subventions d'infrastructure.

Le 8^e chapitre fait le point sur les modalités et sur le niveau de financement actuel des activités du volet recherche dans les établissements. On y met en relief les dimensions du volet recherche présentement négligées qui devraient être prises en compte dans le budget de la mission universitaire attribué aux établissements. Enfin le 9^e chapitre présente les cinq propositions que le groupe de travail soumet à l'attention du comité ministériel comme matière première pouvant alimenter ses recommandations éventuelles. Chacune de ces propositions est assortie d'un ensemble d'éléments plus précis qui en traduisent le caractère plus opérationnel.

1. LE PARTENARIAT ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET LES UNIVERSITÉS : DÉFIS ET EXIGENCES

La désignation au titre d'instituts universitaires et de centres affiliés universitaires d'établissements oeuvrant dans le domaine des services sociaux est une expérience relativement récente. Les premiers instituts universitaires ont été désignés en 1995 et les premiers centres affiliés universitaires l'ont été en 1998. L'absence de tradition de recherche universitaire dans ces milieux les prive d'un modèle de développement sur lequel s'appuyer. Les collaborations entre les établissements désignés et les universités qui se sont développées depuis une dizaine d'années sont donc d'intensité inégale et elles prennent des formes qui varient d'un établissement à l'autre et qui sont différentes du modèle d'organisation de la recherche que l'on observe dans le domaine des services de santé.

Pour saisir la signification du partenariat établissement-université, il faut se demander pourquoi l'établissement qui souhaite développer la recherche dans ses murs fait appel aux chercheurs de l'université au lieu de créer son propre service interne de recherche. La réponse à cette question tient d'abord au fait que son budget est principalement dédié à sa mission première qui est d'offrir des services à la population, mais aussi au fait que l'expertise scientifique et méthodologique dont il a besoin existe précisément à l'université. Par ailleurs, les chercheurs universitaires qui s'intéressent à l'étude des problèmes sociaux et psychosociaux ainsi qu'à l'étude des pratiques et des programmes d'intervention qui font l'objet de leurs enseignements, ont besoin d'un laboratoire dans la communauté pour conduire leurs observations et pour fournir des lieux de recherche à leurs étudiants.

Le partenariat à construire entre l'établissement et l'université repose donc initialement sur un besoin réciproque qui ne peut être satisfait que par la mise en commun de ressources et la mise en place d'un processus de collaboration où chacun peut trouver son intérêt. Ce processus de collaboration est indispensable pour éviter que le groupe des chercheurs universitaires soit perçu comme un corps étranger dans l'établissement et pour éviter que les universitaires se sentent en territoire étranger dans l'établissement. En accueillant des chercheurs universitaires avec qui les intervenants et les gestionnaires feront équipe, l'établissement devient en quelque sorte un prolongement du campus universitaire. C'est pourquoi, un contrat d'affiliation est nécessaire pour formaliser les ententes concernant la mise en commun des ressources qui rendront possible cette collaboration.

Les données recueillies auprès des établissements par le groupe de travail chargé de faire le bilan de l'expérience de recherche dans ces milieux mettent en évidence, d'une part, les défis associés au développement d'une collaboration fructueuse entre les chercheurs universitaires, les intervenants et les gestionnaires et, d'autre part, les défis associés à l'organisation même et à la gestion de l'activité de recherche.

1.1 Le développement d'une collaboration fructueuse entre les chercheurs, les intervenants et les gestionnaires

Selon les répondants au questionnaire, plusieurs facteurs entrent en jeu dans le développement d'une collaboration fructueuse entre les partenaires de l'établissement et les partenaires de l'université. Le contrat d'affiliation demeurera lettre morte si les conditions nécessaires à la poursuite d'une mission commune ne se mettent pas en place graduellement grâce aux efforts et à la bonne volonté de chacun.

Du côté des intervenants, ce développement passe par une reconnaissance de la valeur des savoirs élaborés à partir de leurs pratiques, par la possibilité pour ces intervenants de s'impliquer dans l'activité de recherche à toutes les phases du processus de recherche et par la perception de la pertinence des objets de recherche pour l'avancement de leurs pratiques. Du côté des chercheurs universitaires, préoccupés par la qualité scientifique de la démarche de recherche, par le potentiel du projet pour l'avancement des connaissances et par la pertinence de l'objet de l'étude pour la réalisation de leur programme de recherche personnel ou celui de leur équipe, le développement d'une collaboration fructueuse passe par la reconnaissance de la valeur de leur contribution tant par les gestionnaires et les intervenants que par leurs collègues universitaires.

Une marge d'autonomie est aussi nécessaire pour que les partenaires puissent inscrire dans le programme de recherche les projets qui rejoignent les préoccupations et les intérêts des uns et des autres. Les chercheurs doivent pouvoir trouver dans l'établissement des intervenants vivement intéressés à analyser leurs pratiques et ouverts à l'expérimentation de nouvelles approches. Le climat de collaboration doit par ailleurs favoriser des échanges où les savoirs d'expérience des intervenants arrivent à s'exprimer et à s'inscrire dans les cadres de référence et les devis des projets de recherche. Un dialogue soutenu est nécessaire pour apprivoiser le vocabulaire et les concepts qui appartiennent à l'univers de la logique scientifique ainsi que les modes de pensée qui caractérisent la phénoménologie de l'expérience clinique. Une adaptation réciproque au temps de la recherche et au temps de la pratique est aussi un facteur à prendre en compte dans le processus de collaboration.

Le défi consiste donc à établir un partenariat qui soit profitable pour les uns et pour les autres sans subordination de part et d'autre. C'est par la mise en place d'un modèle de partenariat permettant l'engagement des uns et des autres autour **d'un projet commun de production de connaissances** utiles à l'avancement des pratiques que les établissements désignés peuvent parvenir à relever ce défi. À partir des commentaires émis par les répondants aux questionnaires, les membres du groupe de travail ont identifié un certain nombre de conditions propices à l'implantation d'un tel modèle de partenariat. Il s'agit de conditions bien concrètes qui se traduisent dans des engagements institutionnels de la part des établissements et des universités, et qui doivent donner lieu à la mise en place de mesures bien précises qui soutiennent les efforts des partenaires sur le terrain.

Les engagements institutionnels de l'établissement

- Afficher une position claire de la part de la direction générale et du conseil d'administration en faveur de la mission universitaire, position partagée par les gestionnaires et les intervenants, et qui favorise de manière formelle et ouverte le choix de développer les pratiques au moyen de la recherche au sein de l'organisation.
- Intégrer la programmation de recherche dans la planification annuelle et stratégique des activités de l'établissement afin de prévoir les ressources nécessaires à sa réalisation.
- Mettre en place des instances formelles qui favorisent les rencontres entre les partenaires ainsi que des interactions régulières propices au maillage des cultures entre les chercheurs et les intervenants.
- S'assurer qu'il existe une connexion organisationnelle forte entre la direction de la recherche et la direction des opérations.
- Impliquer des gestionnaires, des intervenants, des chercheurs d'établissement et des chercheurs universitaires dans la définition et la mise en place du programme de recherche.

- Reconnaître l'implication des intervenants dans la recherche et les autres activités scientifiques par l'inclusion de ces activités dans la définition de leur charge de travail et dans les dispositions de la convention collective : aménager les conventions collectives pour permettre à des praticiens de participer à des activités de recherche pour des périodes plus ou moins longues.
- Créer des postes de chercheurs d'établissement avec plan de carrière dans l'établissement et faire reconnaître le titre de praticien-chercheur. Ces statuts devraient faire l'objet de titres d'emplois définis et reconnus dans le réseau des services sociaux.
- Offrir aux chercheurs d'établissement des conditions de travail (salaire, autonomie, diversité des tâches, possibilité de faire des enseignements, des communications et des publications, propriété intellectuelle, etc.) leur conférant un statut comparable à celui de chercheurs oeuvrant dans un contexte comme celui de l'Institut national de la recherche scientifique.
- Aménager des espaces et des locaux permettant aux chercheurs universitaires et aux stagiaires de recherche d'effectuer leurs travaux en étroite collaboration avec les intervenants et les gestionnaires et d'être présents physiquement sur les lieux mêmes de la recherche.

Les engagements institutionnels de l'université

- S'assurer d'inclure les thématiques de recherche des établissements affiliés, du domaine des services sociaux, dans la liste des domaines de recherche jugés prioritaires dans la planification stratégique de l'institution universitaire de façon à susciter l'intérêt des chercheurs et de leurs étudiants.
- Reconnaître les exigences particulièrement lourdes de la recherche conduite dans les milieux de pratique que sont les établissements affiliés, par l'attribution d'un déchargement approprié de charge d'enseignement aux chercheurs engagés dans la recherche en partenariat. Ces exigences découlent du temps et des efforts qui sont consacrés à la définition des projets de recherche en collaboration avec les intervenants et les gestionnaires ainsi qu'à l'implication dans de nombreuses activités de transfert de connaissances, de mise en valeur des résultats de recherche et de consultation auprès des décideurs.
- Reconnaître le statut des chercheurs d'établissement en leur attribuant le titre de professeur associé et en favorisant leur participation à des activités d'enseignement à l'université.
- Reconnaître la valeur des activités scientifiques réalisées par les chercheurs dans les milieux de pratique en appliquant des critères d'évaluation appropriés lors de l'étude des dossiers de promotion ou de subvention, et cela plus particulièrement dans le cas des jeunes professeurs-chercheurs.
- Participer de façon formelle au choix de la personne agissant comme directeur scientifique dans l'établissement affilié et reconnaître la valeur de sa contribution en lui accordant un déchargement approprié de ses charges d'enseignement.
- Prendre en compte la contribution de la recherche faite dans les établissements au renouvellement des enseignements, lors de la révision périodique des programmes de formation offerts à l'université.

1.2 L'organisation de l'activité de recherche

La consultation menée par le groupe de travail auprès des établissements désignés dans le domaine des services sociaux a permis de constater qu'il existe dans ces milieux une culture organisationnelle par laquelle ils se distinguent des autres établissements du même réseau. Cela se traduit notamment par l'importance qu'ils accordent à la mission universitaire dans son ensemble mais aussi par la conscience qu'ils ont de la nécessité de perfectionner *les pratiques courantes* pour les rendre plus efficaces et d'innover au plan de leur offre de services pour répondre à l'évolution des problèmes sociaux et psychosociaux observés chez les populations desservies. Dans ces établissements, la direction de la recherche fait souvent office de « division de la recherche et du développement » sans en porter nécessairement l'étiquette. La préoccupation de concevoir, d'expérimenter, d'implanter, d'évaluer et de diffuser des *pratiques innovantes* pour s'ajuster à l'évolution des problèmes sociaux et psychosociaux s'accorde bien à la vision qu'ils ont de leur rôle comme établissements dotés d'une mission universitaire.

Dans ces milieux, la recherche est vue comme un instrument de développement des programmes et des pratiques et c'est pourquoi la programmation de recherche est conçue, avec le concours des chercheurs universitaires, en fonction des besoins et des priorités de l'établissement. C'est pourquoi on observe dans ces établissements un lien étroit entre la direction de la recherche, la direction de la qualité des services et la direction des programmes. La recherche évaluative est alors utilisée pour mesurer l'efficacité et la portée des *pratiques courantes* de même qu'elle est employée en appui à l'expérimentation et à l'implantation de *pratiques innovantes*. Cette conception de la fonction « recherche et développement » n'étant pas également répandue dans tous les établissements désignés, nous avons tenté d'en formaliser les principales caractéristiques. Il s'agit ici d'un ensemble de dispositions organisationnelles qui démontrent que la mission recherche est véritablement prise en charge par l'établissement, qu'elle est ancrée concrètement dans la structure de l'établissement et non pas attachée à une structure flottante et qu'elle fonctionne en synergie avec les autres instances organisationnelles.

Les caractéristiques d'une organisation de la recherche axée sur le développement des pratiques

- Le leadership dans la définition de la programmation de recherche et de ses grands axes est assumé conjointement par l'établissement et les chercheurs universitaires.
- Le programme de recherche contient un ensemble de projets qui rejoignent les intérêts des intervenants et des gestionnaires autant que ceux des chercheurs universitaires. Le programme de recherche des équipes universitaires partenaires est intégré en tout ou en partie au programme général de l'établissement.
- L'établissement est doté d'une direction de « la recherche et du développement » distincte de la direction scientifique de la recherche mais ces deux instances agissent en codirection²
- La présence d'une direction scientifique assumée par une personne en provenance du milieu universitaire est importante pour favoriser les passerelles avec la communauté scientifique.
- Le directeur scientifique est nommé conjointement par le conseil d'administration de l'établissement et par l'université d'affiliation aux fins de la recherche. Il est en lien fonctionnel

2 Un des membres du groupe a exprimé des réserves sur cette question et propose plutôt une « direction du développement et de l'innovation » pour éviter une double direction de recherche. Cette réserve s'applique aussi à la proposition 1 du chapitre 9.

avec la direction de l'établissement.

- Il existe un conseil scientifique composé de représentants de l'établissement et de représentants des universités d'affiliation qui approuve les orientations du programme d'activités scientifiques réalisées dans l'établissement.
- Un comité de coordination des activités scientifiques où siègent des représentants de l'établissement et des chercheurs universitaires est responsable de la planification et de la mise en œuvre des projets de recherche et des activités de diffusion, de transfert et d'échanges de connaissances.
- L'établissement est doté d'un service de soutien technique et professionnel à la réalisation des activités de recherche, de transfert de connaissances et de mise en valeur des résultats de la recherche.
- L'initiative appartient à l'établissement pour ce qui est de l'évaluation des pratiques courantes et de l'expérimentation de pratiques innovantes mais ces activités sont réalisées en collaboration avec des chercheurs universitaires versés en recherche évaluative. Un centre d'expertise et d'innovation, ou son équivalent fonctionnel, est responsable de ces opérations.

1.3 La gestion des activités de recherche

Au cours de ses travaux, le groupe de travail a pu constater que la production de données descriptives et statistiques se rapportant aux activités de recherche complétées ou en cours dans les établissements présentait un bon nombre de difficultés pour les répondants. Les données produites à la demande du comité manquaient parfois de précision, étaient difficilement comparables d'un établissement à l'autre et devenaient encore plus difficiles à fournir lorsque les renseignements demandés portaient sur quelques années de façon à pouvoir établir une progression dans le temps. La même difficulté se présentait qu'il s'agisse de données se rapportant aux effectifs de recherche internes ou externes, au nombre de projets de recherche réalisés ou en cours, ou encore au montant des subventions d'infrastructure ou des subventions de soutien à la réalisation de projets de recherche.

Le groupe de travail est d'avis que cette situation révèle une difficulté au sein des établissements pour ce qui est de la gestion du système de recherche. Dans les établissements du domaine de la santé qui détiennent un statut universitaire, des ressources importantes sont consacrées à l'administration des subventions de recherche, à la fabrication de statistiques à propos des effectifs et des activités de recherche et à la production des données demandées par les Fonds de recherche. Les Instituts universitaires et les Centres affiliés universitaires du domaine des services sociaux devraient pouvoir disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la bonne gouvernance de ces opérations. Il est indispensable qu'ils soient dotés des outils nécessaires à la gestion d'une base de données à propos des activités liées à la mission universitaire afin de pouvoir en suivre le déroulement courant et l'évolution dans le temps. De plus une concertation entre les établissements, les universités, les Fonds de recherche et le ministère de la Santé et des Services sociaux est nécessaire pour établir une nomenclature univoque des catégories employées pour désigner les effectifs de recherche et pour comptabiliser les projets et les subventions. Cette concertation devrait aussi conduire à la construction d'une base de données fiables et comparables, directement et facilement accessible, qui permettrait à chacun des acteurs de connaître en tout temps la situation exacte de l'activité de recherche et d'en mesurer l'évolution.

2. LES AFFILIATIONS UNIVERSITAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DÉSIGNÉS

Quatre des cinq *Instituts universitaires* sont affiliés exclusivement à une seule université pour ce qui est du volet “recherche” de la mission universitaire. Les chercheurs universitaires qui font partie de la structure de recherche appartiennent cependant à diverses universités bien que la majorité soit professeurs dans l’université d’affiliation. Un seul Institut est affilié à deux universités pour les fins de la recherche.

Dans les *Centres affiliés universitaires*, la situation est très différente de celle qui a été décrite dans le cas des Instituts. Deux établissements sont affiliés à une seule université et deux autres sont affiliés à deux universités. Un établissement déclare être affilié à trois universités et un autre mentionne cinq universités, mais il s’agit plutôt des universités auxquelles les chercheurs sont rattachés, cet établissement étant formellement affilié à trois universités.

La situation des affiliations multiples s’explique en partie par le fait que les CAU peuvent être affiliés à une université pour l’accueil des résidents en médecine de famille, à une autre université pour l’accueil de stagiaires en sciences infirmières et en sciences humaines et sociales et à une troisième en raison des liens avec une équipe de recherche particulière ou avec l’université d’appartenance du directeur scientifique.

Les membres du groupe de travail considèrent qu’une révision du contenu des contrats d’affiliation s’impose afin de rendre plus explicites les engagements réciproques des établissements et des universités particulièrement en ce qui a trait aux activités de recherche conduites en partenariat. Les règles, les avantages et les conditions se rapportant à la participation des chercheurs et des stagiaires universitaires à des activités scientifiques dans les établissements devraient y être précisés car il s’agit ici de structures de recherche différentes de celles qu’on trouve dans les centres et les instituts du domaine des services de santé. Des ententes précises devraient y être formulées notamment en ce qui a trait à la reconnaissance du statut universitaire des chercheurs d’établissement ainsi qu’en matière de propriété intellectuelle et de frais indirects. Il en va de même en ce qui concerne les procédures relatives au choix et à la nomination du directeur scientifique et à la définition de son mode de rattachement administratif à l’intérieur de l’établissement.

2.1. Le mode de rattachement administratif du directeur scientifique

Dans tous les établissements désignés, le directeur scientifique est un professeur-chercheur universitaire dont le supérieur hiérarchique est le directeur du département ou de la faculté de l’université où il est rattaché. En vertu du *contrat d’affiliation* entre l’établissement et l’université, contrat autorisé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le directeur scientifique exerce dans l’établissement une fonction administrative qui consiste en la direction ou la codirection du centre de recherche ou son équivalent fonctionnel. Il y accomplit aussi, en tout ou en partie, ses activités comme chercheur universitaire. L’exercice de cette fonction administrative dans l’établissement suppose l’existence d’un lien hiérarchique ou fonctionnel avec la direction générale de l’établissement. Les modalités de ce rattachement administratif varient d’un établissement à l’autre comme on peut le voir à *l’annexe 1*.

La diversité que l’on observe dans les modes de rattachement administratif qui ont été adoptés par les

établissements et les universités au cours des années est un reflet du manque de précision signalé plus haut dans le contenu des contrats d'affiliation. Cela tient aussi au fait que les structures de recherche qui se sont développées dans les établissements empruntent diverses formes comme nous allons le voir dans le chapitre qui suit. Bien que la souplesse dont jouissent les partenaires des universités et des milieux de pratique en matière d'organisation de la recherche présente certains avantages, le comité considère qu'il y aurait lieu de formaliser et d'uniformiser davantage le mode de rattachement administratif du directeur scientifique de façon à mieux départager les rôles et les responsabilités des uns et des autres.

3. LES STRUCTURES DE RECHERCHE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Un des objectifs de la désignation des établissements au titre d'*Institut universitaire* ou de *Centre affilié universitaire* est de favoriser l'intégration des activités de recherche dans le fonctionnement des établissements et l'enracinement d'une structure de recherche sur une base stable et permanente dans l'organisation. Les données fournies par les réponses aux questionnaires montrent que la structuration de la recherche dans les établissements désignés renvoie à différents modèles qui correspondent à des degrés divers d'intégration.

3.1 Les types de structure dans les Instituts

Dans les cinq Instituts universitaires on distingue deux formes de structure. Il y a, d'une part, le modèle du type *Centre de recherche* qui répond aux normes et exigences du FRSQ pour ce qui est du nombre de chercheurs universitaires (20 ETC) et du niveau de financement obtenu de la part d'organismes subventionnaires reconnus (2 millions en moyenne pendant les deux dernières années). Ce modèle se retrouve dans trois établissements à vocation mixte (services de santé et services sociaux en gériatrie et en réadaptation). À l'IRDPO, le centre de recherche est soutenu conjointement par le FQRSC, le FRSQ et le MSSS, et il est aussi en lien avec la direction de l'enseignement et avec la direction des services à la clientèle. À l'Institut de gériatrie de Sherbrooke il existe un centre de recherche reconnu par le FRSQ et on vise également « une solide intégration des composantes que sont les soins et les services, l'enseignement, la recherche et le développement ainsi que la diffusion de l'expertise ». À l'Institut de gériatrie de Montréal on trouve aussi un centre de recherche et de soutien scientifique financé par le FRSQ et on souligne que « le comité de la recherche incorpore des chercheurs issus de chacune des facultés impliquées mais il inclut également la direction générale de l'Institut, la direction de l'enseignement, certaines directions de soins et un représentant des étudiants ».

Dans les deux autres Instituts universitaires (Centres Jeunesse), la structure de recherche est *assimilable* à un centre de recherche pour ce qui est de son envergure en termes d'effectifs et de financement et elle englobe des équipes de recherche qui détiennent des subventions d'infrastructure de la part d'organismes subventionnaires. Au Centre Jeunesse de Montréal, la structure de recherche est autonome et possède son propre conseil d'administration (IRDS) dont les membres sont nommés en majorité par le conseil d'administration du Centre Jeunesse et dont plusieurs font partie du personnel de l'établissement, et elle est en lien fonctionnel avec la direction des services professionnels et de la recherche. Au Centre Jeunesse de Québec, la structure de recherche (Groupe scientifique) regroupe les chercheurs universitaires, les chercheurs internes, des membres de la direction du développement de la pratique professionnelle, des répondants à la recherche et à l'enseignement des divers programmes ainsi

que des représentants des établissements partenaires.

3.2 Les types de structure dans les Centres affiliés universitaires

Dans les centres affiliés universitaires on distingue deux formes différentes pour ce qui est de la structure de recherche : le modèle *Centre de recherche en établissement* et le modèle *Équipe de recherche en partenariat*.

Dans quatre centres affiliés universitaires, il existe une structure de recherche du type *centre de recherche en établissement* qui est en lien étroit avec l'enseignement et les services. Cela se reflète soit dans l'appellation même du centre « centre de recherche et de formation », « centre d'innovation, de recherche et d'enseignement », soit dans le fait qu'il existe une co-direction de la recherche, de l'enseignement et de la qualité des services. Ces *centres de recherche en établissement* ne correspondent pas aux centres reconnus par les organismes subventionnaires mais ce sont plutôt des instances organisationnelles internes établies pour favoriser le maillage entre la recherche, la formation et la pratique. Des équipes de recherche qui détiennent des subventions d'infrastructure du FQRSC, du FRSQ, ou du CRSH sont cependant intégrées à cette structure interne de recherche.

Dans les deux autres centres affiliés universitaires, il y a des structures de recherche du type *équipe de recherche en partenariat* qui sont à des stades différents de développement. Dans un cas on déclare, en réponse au questionnaire, que l'établissement est *un des partenaires* d'une équipe subventionnée par le FQRSC et que les activités de recherche sont placées sous la gouverne d'un Comité de la recherche qui relève de la direction des services communautaires. Dans l'autre établissement, les activités de recherche sont concentrées dans un Centre d'expertise qui coordonne les activités d'enseignement, de recherche et de partenariat au sein de cellules reliées aux services de pointe. Ce centre d'expertise est lui-même placé sous la gouverne du service de recherche de l'établissement. Une équipe de recherche en partenariat qui n'a pas encore obtenu de subvention d'infrastructure d'un Fonds de recherche travaille en collaboration avec le centre d'expertise sans y être formellement intégrée. On relève dans ces deux centres affiliés universitaires une préoccupation très nette visant le maillage des activités de recherche, d'enseignement et de service.

3.3 La variation dans les types de structure

En résumé, on peut dire qu'il existe dans les établissements désignés trois façons différentes d'encadrer au plan organisationnel les activités de recherche. Ces instances organisationnelles correspondent à trois types distincts de structure de recherche : le modèle *centre de recherche du FRSQ*, le modèle *centre de recherche en établissement* intégrant une ou des équipes subventionnées par le FQRSC, et le modèle *équipe en partenariat* admissible au programme de soutien des équipes du FQRSC. Cette variation dans la façon d'encadrer les activités de recherche au plan organisationnel est attribuable à plusieurs facteurs et elle reflète le fait que les établissements « universitaires » du domaine des services sociaux et les établissements à vocation mixte (santé et social) en sont présentement à des stades différents de développement. C'est pour cette raison aussi que le *programme conjoint MSSS-FQRSC de soutien aux infrastructures de recherche des instituts et centres affiliés universitaires* qui est destiné à assurer le financement du volet « recherche » de la mission universitaire n'a pu retenir un vocable

précis pour désigner la structure de recherche qui fait l'objet de la subvention d'infrastructure dans ces milieux.

Selon ce programme conjoint, « *cette structure est assimilable à un centre de recherche en établissement et elle regroupe les effectifs internes et externes (universitaires) affectés à la réalisation d'une programmation de recherche. Ces effectifs peuvent faire partie de groupes ou d'équipes responsables d'une composante de la programmation de recherche selon un modèle d'organisation qui peut varier d'un établissement à l'autre* ». Dans cette situation il n'est pas étonnant de constater que le Fonds de recherche sur la société et la culture s'interroge sur la nature des activités qui font l'objet du financement dans le cadre de ce programme car les contours de certaines structures de recherche demeurent imprécis.

3.4 Le modèle de structure à privilégier

La position initiale des membres du groupe de travail sur cette question était à l'effet qu'il fallait éviter d'envisager *un modèle unique applicable mur à mur* mais qu'il fallait plutôt construire à partir des façons de faire déjà en place dans chaque milieu. Ces particularités s'appuient sur une histoire et un contexte qui en justifient la nature et il importe de ne pas ignorer ce qui caractérise chaque milieu. Le groupe de travail s'est aussi interrogé sur l'opportunité de définir un modèle de structure qui conviendrait mieux aux instituts (centre de recherche) et un autre modèle (équipe en partenariat) qui serait plus approprié dans les centres affiliés.

Les membres du groupe de travail s'entendent pour réaffirmer l'importance de préserver le programme conjoint actuel du MSSS et du FQRSC pour le soutien financier aux infrastructures de recherche dans les établissements désignés car les centres de recherche tels que définis dans le programme des regroupements stratégiques du FQRSC comportent des exigences en terme d'effectifs (12 ETC) qui ne correspondent pas à la réalité actuelle des effectifs internes et externes des établissements désignés. Par ailleurs, les structures actuelles qui sont en place dans ces établissements sont effectivement reconnues par le FQRSC malgré leur diversité, alors que le programme des subventions stratégiques qui englobe les subventions aux centres de recherche est présentement suspendu, ce qui laisse entendre que ce programme est présentement en révision.

De plus, les membres du groupe de travail sont conscients de la réforme en cours dans les établissements qui offrent des services en première ligne et de la mise en place des Centres de santé et de services sociaux qui sont des établissements dont la taille dépasse largement celle des CLSC « universitaires » qui y sont intégrés. Cette situation devrait normalement entraîner un élargissement du programme de recherche de ces établissements, on se demande alors si une structure de recherche du type *équipe en partenariat* demeure encore pertinente dans ce nouveau contexte organisationnel. Pour ce qui est des Centres Jeunesse, on note dans un document daté du 3 juin 2004 que la Conférence des directeurs généraux emploie l'expression « *centres de recherche* » lorsqu'ils parlent des structures de recherche qui existent dans les Instituts universitaires et les Centres affiliés universitaires.

Malgré les réserves exprimées à propos du *modèle unique*, l'hypothèse visant à définir les paramètres de ce qui pourrait être *un centre de recherche en partenariat*, adapté au contexte des instituts à vocation sociale et des centres affiliés du domaine des services sociaux et de santé, mérite d'être examinée. Pour

ce faire, la collaboration des établissements désignés, des représentants du MSSS et des représentants du FQRSC est indispensable. Un aspect important à considérer dans un tel projet serait sans doute la conception d'une formule permettant d'intégrer dans cette structure les chercheurs universitaires indépendants, les chercheurs universitaires appartenant à des équipes reconnues, les chercheurs d'établissement, les stagiaires de recherche, les praticiens chercheurs et les gestionnaires. Les ententes formelles de collaboration pouvant être établies avec des centres de recherche universitaires et avec des équipes de recherche partenaires d'établissements non désignés devraient aussi être définies.

3.5 Les partenaires de recherche des établissements désignés

Dans le questionnaire, on demandait aux répondants d'identifier les partenaires avec lesquels des ententes formelles avaient été établies à des fins de recherche. Dans les réponses et dans la documentation fournie avec le questionnaire, on peut distinguer *les ententes formelles* avec des équipes, des centres ou des réseaux de recherche et *les ententes de collaboration* avec des partenaires institutionnels, communautaires ou associatifs qui participent à des projets de recherche. Pour ce qui est des collaborateurs, la liste n'est pas nécessairement exhaustive mais elle indique les principaux établissements et organismes associés à des activités de recherche. (On trouve la liste des partenaires identifiés par les répondants à *l'annexe 2.*)

Les structures de recherche qui se sont développées dans les établissements désignés ne sont donc pas des enclaves isolées qui fonctionnent en vase clos. Comme on peut le voir dans la liste des partenaires des instituts universitaires et des centres affiliés universitaires présentée en annexe, les cinq instituts universitaires ont établi des ententes formelles avec des centres de recherche en milieu universitaire qui travaillent sur des thématiques qui ont des ramifications avec leur propre programme de recherche et qui approfondissent des problématiques en lien avec les pratiques d'intervention sur lesquelles sont centrés leurs propres projets de recherche. Il en va de même pour trois des six centres affiliés universitaires. Pour ce qui est des ententes de collaboration avec des établissements et des organismes communautaires de la même région ou d'autres régions, on constate que tous les Instituts et les CAU sont au cœur d'un réseau de partenaires qui sont associés à leurs projets de recherche et qui participent aux activités de diffusion, de transfert et de valorisation mises en œuvre. C'est donc pour le bénéfice de ces réseaux que les établissements désignés font œuvre scientifique.

4. LA COMPOSITION DES EFFECTIFS DE RECHERCHE

Il s'est avéré très difficile d'établir un portrait exact de la situation concernant les effectifs de recherche parce que les données fournies dans les questionnaires et les documents annexés étaient souvent incomplètes ou se référaient à une nomenclature qui variait d'un établissement à l'autre. La distinction entre chercheurs réguliers (directeurs de projets) et chercheurs associés ou collaborateurs (participants à des projets) n'était pas toujours faite, et il y avait parfois confusion entre chercheurs boursiers, chercheurs d'établissement et praticiens chercheurs. De plus les données fournies ne correspondaient pas nécessairement à la même année budgétaire pour tous les établissements. Suite à une relance effectuée auprès des répondants des établissements pour obtenir des données plus précises sur les effectifs, nous avons pu construire un tableau détaillé des effectifs de recherche dans les instituts et les centres affiliés universitaires ainsi que leur conversion en équivalents temps complet. Ce tableau peut être consulté à *l'annexe 3.* À partir des données contenues dans ce tableau, on peut dégager un certain nombre de constats :

- La plupart des établissements profitent des services d'un *directeur scientifique* à raison d'un demi ETC. Une disponibilité supérieure à 0.5 est plutôt exceptionnelle.
- Le nombre de *chercheurs universitaires réguliers* calculé en équivalents temps complet est faible dans les centres affiliés où il varie de 3 à 5, il est très inégal dans les deux instituts « jeunesse » où il est respectivement de 7 et de 13,5 et il est nettement plus important dans les instituts mixtes où il varie de 15 à 24.
- *Les chercheurs d'établissement* représentent encore une catégorie d'effectifs peu nombreuse dans la plupart des établissements sauf deux milieux où il existe un noyau de 5 personnes possédant ce titre.
- *Les chercheurs boursiers* sont encore bien présents et l'on en trouve dans 9/10 établissements pour un total de 30 personnes, mais un certain nombre d'entre elles arriveront prochainement au terme de leur bourse.
- Tous les établissements, sauf un, affichent un certain nombre de *praticiens chercheurs* associés aux travaux de recherche qui se poursuivent dans les milieux de la pratique. Les chiffres rapportés présentent cependant des écarts considérables.
- Si la présence de *stagiaires post doctoraux* est plutôt rare, par contre tous les établissements accueillent des *stagiaires de 3^e cycle* dont le total se chiffre à 134 personnes et *des stagiaires de 2^e cycle* qui représentent 194 personnes.

4.1 Productivité et masse critique de chercheurs

Depuis leur désignation initiale, les établissements ont réalisé un nombre considérable de projets et ils ont présentement un nombre imposant de projets en voie de réalisation et en voie de développement. Aucun bilan de ces réalisations n'a été fait à ce jour, ce qui aurait permis d'avoir une vue d'ensemble de la productivité scientifique au plan provincial. Aucune classification de ces projets n'a été établie permettant de savoir combien se rapportent à l'étude des pratiques générales, des pratiques spécifiques ou spécialisées, des problèmes de santé et des problèmes psychosociaux, de même qu'à l'évaluation des pratiques, des programmes et des politiques.

Pour ce qui est du nombre de projets qui font partie de la programmation, nous présentons ici seulement les *projets en cours* dénombrés à partir des données fournies par les répondants. Ces chiffres ne sont pas nécessairement comparables car ils ne correspondent pas tous à la même année budgétaire et certains établissements ont retiré de leur programmation des projets pour satisfaire à la règle du FQRSC relative à l'inscription unique des projets de recherche et à l'inscription des chercheurs comme chercheurs réguliers dans une seule équipe, alors que d'autres n'ont pas encore fait cette opération. L'idée ici est de donner un ordre de grandeur du volume d'activités de recherche en cours dans les établissements désignés compte tenu du nombre de chercheurs universitaires réguliers et collaborateurs engagés dans les programmes de recherche.

ÉTABLISSEMENT	PROJETS DE RECHERCHE EN COURS	CHERCHEURS RÉGULIERS = ETC	CHERCHEURS COLLABORATEURS
<i>Instituts</i>			
IRDPO	50	34 = 15,66	0
IGS	36	36 = 24	44
IGM	N/D	N/D	N/D
CJM	71	22 = 13,5	26
CJQ	44	14 = 7	22
<i>Centres affiliés</i>			
CDN	53	13 = 3,05	120
HVDR	35	8 = 4,8	N/D
NDI	14	0	24
DES FAUBOURGS	19	6 = N/D	39
SHERBROOKE	31	10 = 5	16
RENÉ-CASSIN	18	10 = 5	15

Pour bien comprendre la signification de ces chiffres, il importe de noter d'abord que les projets en cours sont des projets qui sont menés en parallèle, c'est-à-dire de façon concomitante, et pendant que les chercheurs y travaillent, ils s'emploient en même temps à préparer de nouveaux projets et de nouvelles demandes de subvention, à rédiger les rapports et les publications associés aux projets qu'ils viennent de terminer ainsi qu'à participer à des activités d'échange et de transfert de connaissances avec les intervenants. Cette production est impressionnante si l'on considère qu'en termes d'équivalents temps complet (ETC), on compte seulement de 3 à 5 chercheurs réguliers dans les centres affiliés, de 7 à 13,5 chercheurs réguliers dans les instituts « jeunesse » et de 15 à 24 dans les instituts mixtes, et que le nombre de chercheurs d'établissement (ETC) varie de 1 à 5 dans l'ensemble des établissements désignés. Bien que les effectifs actuels démontrent une excellente productivité, la nécessité d'accroître la masse critique des chercheurs universitaires ressort de l'analyse de même que la nécessité de constituer des noyaux plus forts et plus stables de chercheurs institutionnels avec plan de carrière dans l'établissement.

5. LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Dans chacun des établissements désignés, la programmation de recherche s'inscrit habituellement sous une thématique générale qui correspond au créneau particulier de recherche qui a servi de base à la désignation. Ce créneau est étroitement associé au champ de spécialisation et aux pratiques de pointe (Instituts) ou aux pratiques spécifiques (CAU) que l'établissement s'est donné pour mission de développer au profit de tous les établissements du même réseau. Les pratiques spécifiques en développement dans les CAU sont souvent des pratiques liées aux caractéristiques sociodémographiques de la population et de la clientèle desservies. Dans la programmation de recherche, on retrouve aussi des projets de recherche qui portent sur les pratiques générales de prévention et d'intervention dont le perfectionnement repose sur l'avancement des connaissances. Le programme de recherche comprend aussi, dans une moindre mesure, des études portant sur les problèmes de santé physique et mentale de même que des études portant sur les problèmes psychosociaux individuels et les problèmes sociaux collectifs. Enfin la recherche portant sur l'évaluation des pratiques, des programmes et des politiques, fait également partie intégrante de la

programmation de recherche. Pour avoir un aperçu de la programmation de recherche des établissements désignés, on peut se reporter à *l'annexe 4* qui décrit les créneaux et les axes de recherche de chaque Institut universitaire et Centre affilié universitaire.

5.1 Les thématiques de recherche

IRDPQ : La réadaptation et l'intégration sociale des personnes ayant des déficiences physiques

IGS : La recherche sur le vieillissement et l'expertise en gérontologie

IGM : La recherche en santé et vieillissement

CJM : La violence chez les jeunes : violence subie (abus et négligence de l'enfance à l'adolescence) et violence agie (troubles du comportement de l'enfance à l'adolescence)

CJQ : Jeunes en difficulté, familles et institutions

CDN : Les services de santé et les services sociaux de première ligne en contexte pluriethnique

HVDR : L'intégration sociale et la marginalisation

NDI : L'organisation des services sociaux, de santé et communautaires à la famille dans une perspective intergénérationnelle

DES FAUBOURGS : Inégalités sociales, discriminations et pratiques alternatives de citoyenneté

SHERBROOKE : Participation sociale, autonomisation et continuité

RENÉ-CASSIN : La gérontologie sociale

Le groupe de travail n'avait ni le mandat ni les moyens de procéder à une analyse en profondeur des programmes de recherche des Instituts et des Centres affiliés. Les créneaux majeurs de recherche choisis par les établissements sont assez distincts mais à première vue certains chevauchements apparaissent dans les thématiques descriptives des axes de recherche qui servent de structure aux programmes de recherche. Cela s'explique par le fait que les mêmes questions peuvent être abordées à partir de cadres de référence différents, que les études peuvent porter sur des aspects différents d'un même phénomène ou encore, reposer sur une approche méthodologique particulière, ce qui est de nature à contribuer à l'avancement des connaissances. Certains établissements auraient cependant intérêt à se concerter pour examiner plus attentivement des axes communs de recherche de façon à bien délimiter la contribution de chacun. Ainsi les deux Instituts de gériatrie se penchent sur le thème de l'organisation des soins et des services aux personnes en perte d'autonomie; les deux Centres Jeunesse ont un axe de recherche qui porte sur la maltraitance et la victimisation des enfants et un axe qui a pour thème l'intégration et l'adaptation à l'école des enfants en protection; trois Centres affiliés s'intéressent à la problématique de l'exclusion, de la marginalisation, des inégalités et aux pratiques favorisant l'intégration sociale et la participation sociale des personnes, des familles et des communautés; deux autres Centres affiliés poursuivent des travaux sur la question des populations immigrantes et des services de première ligne

5.2 Les mécanismes d'identification des besoins en matière de recherche

Les établissements désignés ont prévu divers mécanismes qui leur permettent de repérer des questions et des thèmes de recherche en lien avec la thématique générale de recherche de l'établissement, les besoins et les intérêts des intervenants et les intérêts des chercheurs. Les formules qui sont employées à cette fin peuvent se regrouper selon les cinq modalités suivantes:

- *Formule structurelle et opération continue:* un comité scientifique conjoint comprenant des intervenants, des gestionnaires et des chercheurs qui se réunit régulièrement est chargé de voir à développer et à intégrer dans la programmation de recherche des projets qui répondent à des préoccupations exprimées par les intervenants et les responsables du développement des pratiques et des services. Dans certains établissements, la responsabilité de l'identification des nouveaux besoins est confiée à des répondants à la recherche qui font partie du personnel affecté à un programme ou à un service ou encore c'est toute l'équipe responsable d'un programme qui doit identifier, avec l'aide des chercheurs, les problématiques autour desquelles il serait pertinent de développer un devis de recherche ou de procéder à une évaluation.
- *Révision de la programmation de recherche:* des rencontres annuelles du type « bilan et perspective » réunissant les intervenants, les gestionnaires et les chercheurs permettent de faire le point sur l'évolution des projets en cours et de prendre connaissance des questions de recherche en émergence dans les divers programmes de l'établissement. Ces questions sont transposées sous forme de projets qui sont intégrés à la programmation de recherche lors de sa révision annuelle ou bisannuelle.
- *Invitation à soumettre des projets:* habituellement une fois par année, les responsables de la recherche lancent un appel auprès des intervenants et des gestionnaires des services les invitant à soumettre des questions de recherche ou des projets. Des fonds internes de soutien au développement de ces projets sont offerts aux équipes qui désirent s'impliquer dans de tels projets ou encore un programme de libération est offert aux intervenants qui désirent participer à ces projets.
- *Prospection de besoins par les gestionnaires:* la personne responsable de la coordination des activités de recherche et de formation participe aux activités de diverses instances administratives où sont discutées et étudiées les questions relatives au fonctionnement et au développement des programmes et des services. Cette personne est ainsi à l'affût des questions qui sont ensuite portées à l'attention des équipes de recherche. À certains endroits, les gestionnaires procèdent à des consultations systématiques auprès des chefs de programme ou d'unité pour connaître les priorités en matière de recherche, cela peut aussi se faire sous forme de tournées annuelles auprès des équipes responsables des programmes.
- *Colloques, journées de la recherche, rencontres thématiques:* dans plusieurs établissements on organise des activités du type colloque, journée scientifique ou rencontre thématique auxquelles les intervenants, les chercheurs, les gestionnaires et les partenaires de l'établissement sont invités à participer. Ces rencontres donnent l'occasion de communiquer des connaissances émanant des recherches en cours ou terminées mais elles permettent aussi de faire émerger et de discuter de nouvelles pistes de recherche.

Les mécanismes utilisés pour l'identification des besoins de recherche démontrent bien comment l'évolution de la programmation de recherche est liée à l'évolution des pratiques dans l'établissement ainsi qu'aux changements qui se produisent dans son environnement. L'introduction de nouveaux thèmes et de nouvelles questions dans le programme de recherche n'est donc pas uniquement la responsabilité des gestionnaires ou des chercheurs mais elle se fait principalement à partir des besoins ressentis ou perçus par les intervenants qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes sociaux et

psychosociaux des personnes, des familles et des communautés avec lesquelles ils sont en contact. C'est à leur niveau aussi que les limites des modèles, des méthodes et des approches en vigueur sont d'abord ressenties et que la demande pour le développement de *pratiques innovantes* s'exprime.

5.3 Les programmes ministériels non couverts par les Instituts et les Centres affiliés désignés

Bien qu'il existe des équipes de recherche qui poursuivent des travaux sur les problématiques et les pratiques qui se situent dans le domaine de la déficience intellectuelle et le domaine de la toxicomanie et autres dépendances, aucun établissement oeuvrant dans ces secteurs n'a encore obtenu le statut d'institut universitaire ou de centre affilié universitaire. Les efforts de recherche entrepris dans ces secteurs et les réalisations des équipes formées ou en émergence indiquent qu'il s'agit de deux domaines où les besoins exprimés par les établissements sont pressants et où il existe un fort potentiel de croissance pour le développement des connaissances nécessaires à l'avancement des pratiques.

La thématique de la réadaptation et de l'intégration sociale des personnes ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles envahissants du développement.

Depuis une dizaine d'années, la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle travaille à promouvoir le développement de la recherche dans ce réseau d'établissements, en collaboration avec le Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS). Plus récemment, le Consortium a lancé un programme de soutien financier au développement de programmations de recherche dans les CRDI, programme qui a favorisé la formation de deux équipes de recherche en partenariat avec des établissements et une troisième qui est en voie de formation. Chacune de ces deux équipes regroupent 7 chercheurs et chacune a comme partenaires au moins trois centres de réadaptation en déficience intellectuelle. Ces deux équipes ont été recommandées pour financement lors du dernier concours des équipes en émergence du FQRSC et une de ces équipes a effectivement obtenu une subvention d'infrastructure.

L'équipe dirigée par Céline Mercier, formée à l'initiative du CRDI Lisette-Dupras et du Centre de réadaptation de l'ouest de Montréal, est centrée à Montréal. L'équipe regroupe 7 chercheurs universitaires réguliers et elle a obtenu une subvention d'infrastructure pour *équipe en émergence* du FQRSC. Son programme de recherche dont les axes et les projets sont en voie d'élaboration, a pour thématique *la déficience intellectuelle et l'intersectorialité*.

L'équipe dirigée par Carmen Dionne, formée à l'initiative du CSDI de la Mauricie-Centre du Québec, du CRDI de Québec et du CRDI Chaudières-Appalaches, est centrée à Trois-Rivières. L'équipe regroupe 7 chercheurs universitaires réguliers et son programme de recherche a pour thématique *les pratiques novatrices et le soutien transdisciplinaire aux personnes présentant une déficience intellectuelle et à leurs environnements*. Les axes de recherche et les projets de recherche qui s'y rattacheront sont en voie d'élaboration.

- **La thématique de la réadaptation et de l'intégration sociale des personnes aux prises avec des toxicomanies et autres dépendances**

La Fédération des centres de réadaptation en toxicomanie du Québec encourage le développement de la recherche universitaire auprès de ses membres. La table des responsables cliniques des Centres de réadaptation en toxicomanie inscrit la question de la recherche à l'ordre du jour de chacune de ses réunions qui ont lieu trois fois par année.

Le Centre Dollard-Cormier de Montréal est le partenaire principal d'une équipe de recherche qui détient une subvention d'infrastructure depuis 1991. D'abord subventionnée par le CQRS, puis maintenant par le FQRSC, l'équipe RISQ prévoit déposer en octobre 2004 une demande de subvention d'infrastructure dans le cadre du programme des équipes en partenariat en centre de recherche du même Fonds. Une autre équipe CIRASST (Collectif d'intervention et de recherche sur les aspects sociosanitaires de la toxicomanie), rattachée au Centre international de criminologie comparée, est aussi un partenaire privilégié du Centre Dollard-Cormier.

L'équipe RISQ est dirigée conjointement par Serge Brochu et Michel Landry et elle a pour thématique *la recherche et l'intervention sur les substances psychoactives*. Son programme contient 22 projets en cours et il couvre trois axes : 1) La trajectoire des personnes toxicomanes ou à risque de le devenir, 2) Le développement d'outils de mesure pour l'évaluation de la clientèle et l'impact des traitements, 3) L'amélioration de l'efficacité des interventions auprès des personnes toxicomanes ou à risque de le devenir. Elle regroupe 10 chercheurs universitaires réguliers et 9 chercheurs institutionnels qui détiennent des subventions pour un montant global de 16 224 914 \$ auquel s'ajoutent deux subventions d'infrastructure qui totalisent 386 000 \$.

5.4 Les thématiques proposées par les répondants

En plus des deux domaines de recherche décrits à la section précédente, les personnes qui ont répondu au questionnaire préparé par le groupe de travail ont proposé d'autres thématiques qui pourraient être prises en considération dans le cadre d'une planification plus large du développement de la recherche dans le domaine des services sociaux. Ces thématiques ne sont pas toutes de portée égale, certaines pourraient constituer des thèmes à inclure dans des programmations existantes alors que d'autres pourraient constituer des champs de recherche nouveaux et distincts. Nous présentons ici seulement les énoncés généraux de ces thématiques :

- La réadaptation et la réinsertion sociale des adultes aux prises avec des conduites violentes ou délinquantes autres que la violence conjugale.
- Le soutien psychosocial et communautaire et l'intégration sociale des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.
- L'évaluation des nouveaux réseaux locaux de services; les meilleures pratiques dans les réseaux de services intégrés; l'impact des interventions sociales sur la santé des populations.
- Les politiques sociales liées à l'immigration; les politiques sociales liées au vieillissement.
- Les problèmes de santé mentale en contexte de pauvreté; les problèmes de santé mentale associés au vieillissement.
- Les formules de partenariat favorisant le transfert des connaissances et des expertises.

- Les trajectoires de vie et les interventions auprès des jeunes exposés à des environnements multi problématiques : négligence parentale; alcoolisme et toxicomanie dans la famille et milieu défavorisé.
- Études populationnelles des vagues de migration; sécurité au travail en contexte d'immigration et de pluriethnicité.

5.5 La programmation de la recherche dans les Centres de santé et de services sociaux

La réforme présentement en cours dans les services de santé et les services sociaux vise, d'une part à mettre en place, sous la gouverne des Agences de développement, des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux comprenant des partenaires multiples liés par des ententes, et d'autre part à fusionner et à intégrer dans un nouvel établissement, appelé **Centre de santé et de services sociaux**, des établissements existants comprenant des CLSC, des CHSLD et le cas échéant un Centre hospitalier de soins de courte durée. Les nouveaux Centres de santé et de services sociaux pourront offrir des services généraux et des services spécialisés selon un mode d'organisation par programme conforme à la nouvelle programmation définie par le ministère. La configuration des nouveaux CSSS est difficile à prévoir car chacun de ces nouveaux établissements aura à définir son propre mode d'organisation qui tiendra compte des contraintes associées aux caractéristiques et aux besoins des clientèles de son territoire, ainsi que des contraintes associées aux programmes déjà offerts dans ses installations.

Des CLSC possédant le statut de centre affilié universitaire deviendront nécessairement partie intégrante des nouveaux CSSS. Selon l'article 91 de la Loi actuelle, le ministre peut désigner CAU "**un centre exploité par un établissement**". Il est peu vraisemblable de penser que les nouveaux établissements pourront continuer à exploiter des centres distincts qui pourraient faire l'objet d'une désignation universitaire puisque la logique de l'organisation se fera surtout par programme. C'est donc tout le CSSS qui pourra aspirer au statut universitaire et la mission universitaire devra alors prendre en compte tous les programmes offerts dans cette nouvelle structure organisationnelle.

Pour ce qui est du développement de la recherche dans les nouveaux CSSS, le groupe de travail s'est demandé comment la programmation de recherche parviendra à épouser les contours des programmes-services offerts et quel sera l'impact de ce nouveau contexte organisationnel sur les programmes de recherche actuels des CLSC intégrés à cette structure. Ces programmes étant à dominante de recherche sociale, il y aura sans doute des aménagements à faire pour agencer les thématiques liées aux pratiques en santé et les thématiques liées aux pratiques sociales. De plus, la plupart des CSSS comprendront des CHSLD qui offrent des services principalement à des personnes en perte d'autonomie dont la majorité sont des personnes âgées. Un seul CLSC possédant le statut de centre affilié universitaire avait jusqu'à ce jour axé sa programmation de recherche sur la thématique du vieillissement et de la gérontologie. Par ailleurs il existe deux instituts universitaires de gériatrie dont la thématique principale de recherche porte sur la problématique socio-sanitaire du vieillissement et sur les pratiques en géronto-gériatrie. Enfin une bonne partie de la recherche sur les problèmes de santé et sur les pratiques dans le domaine de la santé, y compris la recherche sur les pratiques offertes en première ligne, se fait présentement dans des centres de recherche en milieu universitaire et des centres de recherche en milieu hospitalier.

Selon les membres du groupe de travail, les programmes de recherche actuels des CLSC devront s'élargir pour couvrir des thématiques pertinentes à l'étude des pratiques de santé et des pratiques

sociales offertes en première ligne et pour approfondir les aspects sociaux des problèmes de santé qui étaient moins présents dans les programmations antérieures. Le groupe est d'avis qu'un programme type de recherche dans un CSSS qui serait désigné « centre affilié universitaire » pourrait comprendre les dimensions suivantes :

- Une thématique spécifique axée sur les caractéristiques populationnelles de la zone desservie et sur les pratiques sociales en première ligne.
- Une thématique portant sur les déterminants sociaux des problèmes de santé physique et mentale et sur les pratiques de soins offerts en première ligne.
- Une thématique portant sur les pratiques d'action intersectorielle et d'action communautaire.
- Une thématique portant sur l'évaluation des services et des programmes et sur les innovations dans les approches en regard des problèmes émergents.
- Une concertation avec les centres de recherche établis en milieu universitaire et en milieu hospitalier ainsi qu'avec les centres de recherche des instituts des secteurs de la jeunesse, du vieillissement et de la réadaptation.

5.6 La planification de l'effort recherche dans le domaine des services sociaux

Le développement de la recherche dans les services sociaux qui a donné naissance aux Instituts et aux CAU au cours des dix dernières années n'est pas le résultat d'une quelconque planification mais est plutôt attribuable aux efforts spontanés et concertés des établissements pour relever le niveau d'expertise des intervenants et l'efficacité des pratiques. Cela s'est fait dans le contexte de la mise en application de la PSBE qui définissait des objectifs et des stratégies d'intervention en regard de problématiques sociales à forte incidence dans la population. Afin de favoriser le développement de pratiques prenant appui sur des données probantes, de repérer et de consolider *les pratiques exemplaires* déjà existantes, le MSSS a alors invité les établissements du domaine des services sociaux à soumettre des dossiers de candidature en vue d'une désignation au titre d'institut ou de centre affilié universitaire. Les établissements qui avaient déjà mis en place *des équipes de recherche en partenariat* dans le cadre du programme de subvention du CQRS ont alors répondu à l'initiative du MSSS et c'est ainsi que les thématiques de recherche en émergence axées sur les objectifs et les stratégies de la PSBE ont été mises en évidence.

Le groupe de travail est d'avis qu'une réflexion est à faire ou à poursuivre pour identifier les thématiques de recherche prioritaires pour le Québec et la meilleure façon de planifier l'effort de recherche à déployer à ce sujet. Les membres du groupe ne perçoivent pas à l'heure actuelle un plan national définissant les grandes orientations et les priorités auxquelles les programmes de recherche des établissements désignés pourraient s'arrimer. Un tel plan devrait aussi permettre de circonscrire les créneaux qui commandent un effort additionnel ainsi que les secteurs dans lesquels de nouvelles désignations pourraient s'inscrire.

Un cadre de référence pouvant remplacer celui qui était sous-jacent à la PSBE paraît nécessaire pour articuler les objectifs de l'effort de recherche, éviter des chevauchements dans les programmes de recherche, servir de guide à la définition des orientations ciblées par les Fonds de recherche et faire en sorte que des masses critiques de chercheurs se forment autour de thématiques prioritaires. Il faut s'assurer que tous les problèmes sociaux préoccupants soient pris en considération mais il faut aussi éviter de définir des créneaux trop étroits, ce qui pourrait donner lieu à une multiplication des établissements à vocation universitaire et par le fait même à une dispersion de l'effort de recherche.

Le groupe de travail considère que l'élaboration d'un plan de développement de la recherche dans le réseau des services sociaux devrait être entreprise à l'initiative du ministère de la Santé et des Services sociaux et réalisée en collaboration avec les responsables de la recherche et du développement des établissements, les directeurs scientifiques des équipes et des centres de recherche, les représentants des Fonds de recherche et les responsables de la planification stratégique de la recherche des universités.

6. LA DIFFUSION, LE TRANSFERT ET LA VALORISATION DES CONNAISSANCES

Les répondants des établissements parlent habituellement des retombées de leurs travaux de recherche en énumérant surtout les activités de diffusion (communications et publications), les activités de transfert (conférences, journées d'étude ou d'échanges de connaissance avec les intervenants) et dans certains cas des activités de valorisation (conception et expérimentation de techniques, de méthodes, d'approches ou de modèles d'intervention). On parle aussi beaucoup de l'appropriation des connaissances que font les intervenants en étant associés directement à toutes les étapes du processus de recherche dans le cadre de divers projets, y compris la rédaction des articles publiés conjointement avec les chercheurs universitaires et la participation à des communications dans les congrès. Ce qui est d'abord mis en évidence ce sont les moyens mis en oeuvre pour favoriser le transfert et l'appropriation des connaissances. Les répondants et les membres du groupe ont aussi élaboré plus longuement sur les modèles et les stratégies mis en oeuvre pour optimiser le transfert des connaissances.

6.1 Modèles et stratégies de transfert

Le questionnaire rempli par les répondants des établissements désignés a permis de recueillir des informations sur les processus d'échanges réciproques de connaissances entre chercheurs et intervenants et sur les modèles de transfert de connaissances rencontrés. Il y est aussi précisé que le transfert des connaissances doit viser non seulement l'adoption de nouvelles pratiques mais leur adaptation, par appropriation, au contexte de leur utilisation. Les principales formules mise en place dans les établissements à des fins de transfert de connaissances se présentent comme suit :

- *Des modèles de transfert et d'appropriation par l'échange de connaissances (une pédagogie participative).*

Du côté des Instituts, le Centre jeunesse de Montréal parle plus particulièrement de « groupes d'intérêts » réunissant chercheurs et intervenants qui ont été constitués pour favoriser l'association, dite circulaire, entre les milieux de recherche et le milieu d'intervention. On préconise ainsi une association « *qui permet le développement de projets pertinents qui correspondent aux expertises de chacun ainsi qu'aux besoins de la clientèle* ». Cet institut mentionne également son intérêt pour des recherches visant à identifier « *les formules de partenariat favorisant véritablement le transfert des connaissances et des expertises* ». Dans cet institut, on a engagé un conseiller dédié au transfert des connaissances qui assure la diffusion des connaissances produites et les activités de formation du personnel.

Quant au Centre jeunesse de Québec, il fait la distinction entre trois modèles de transfert conçus en fonction des contextes, des objets de transfert ou de la dynamique d'échange qui est mise en place soit : *le modèle linéaire, le modèle bidirectionnel et le modèle coopératif*. Ce dernier est suggéré pour

favoriser une plus grande synergie entre les connaissances que possèdent les intervenants et les résultats de la recherche et pour déboucher sur des pratiques plus efficaces, considérant que les établissements ont un leadership à assumer en matière de transfert de connaissances. Ce modèle aurait l'avantage de formaliser et de conserver les expertises développées par les intervenants sur le terrain.

Par ailleurs, le mécanisme des comités « aviseurs » constitués autour des projets de recherche est aussi identifié, notamment par l'IRDPO, comme une pratique permettant des ajustements en cours de réalisation des projets, un meilleur transfert des connaissances et des ajustements dans les pratiques. Les chercheurs de l'IRDPO disent avoir un souci continu de transfert des résultats, autant par les modes traditionnels que lors d'activités diverses et nombreuses organisées avec les établissements et accessibles à l'ensemble des acteurs et utilisateurs. Cet institut parle aussi d'approche participative qui l'amène à élargir les collaborations avec divers réseaux de services et d'organismes communautaires.

- *Pour une approche de co-production de connaissances : l'utilisateur aussi producteur de connaissances (approche épistémologique).*

Du côté des Centres affiliés universitaires, on relève l'implication de quatre établissements dans une étude qui sera pilotée par celui de Sherbrooke et qui vise, entre autres, à documenter les diverses positions qu'occupent les CLSC-CAU face à divers modèles de production et de transfert de connaissances dont cinq ont été identifiés dans les écrits. Ce projet, récemment approuvé par le FQRSC, vise aussi à élaborer une définition opérationnelle du transfert des connaissances en CLSC-CAU en fonction d'un objectif de développement d'une culture de recherche dans l'établissement.

Au CAU de Sherbrooke, un des axes de recherche porte spécifiquement sur le transfert des connaissances avec un volet portant sur « *l'évaluation de l'efficacité des stratégies d'utilisation des connaissances scientifiques relatives aux approches et aux objets d'intervention en santé communautaire* » et un deuxième volet sur « *l'analyse des déterminants organisationnels de l'utilisation des connaissances scientifiques* ». Ce répondant souligne aussi la nécessité « *d'inventer des stratégies efficaces de transfert de connaissances, d'expérimenter des stratégies participatives pour assurer l'utilisation des résultats de recherche dans les pratiques d'intervention et de gestion* ».

- *Une approche réflexive pour améliorer les façons de faire*

Le CAU-HVDR fait la distinction entre un plan de diffusion des connaissances, un plan de transfert des connaissances et un plan de valorisation qui repose sur « *une démarche réflexive entre chercheurs pour améliorer les façons de faire la recherche et pousser les limites de l'interprétation des résultats* ». Le plan de valorisation d'une des équipes de cet établissement est présenté en termes :

- d'intégration des résultats dans des outils d'aide à l'intervention;
- d'avancement des connaissances scientifiques par la recherche en partenariat, notamment pour influencer les orientations scientifiques et les politiques;
- d'intervention par la recherche, celle-ci étant vue comme une première étape dans un processus de changement;
- d'intégration des connaissances dans la conception et l'élaboration des politiques.

Plusieurs répondants des établissements insistent sur la nécessité que les projets de recherche adoptent des approches méthodologiques qui favorisent l'implication de tous les acteurs concernés, ce qui conduit à des retombées qui vont au-delà de la durée de la recherche et de la présence des chercheurs.

En conclusion, les membres du groupe de travail sont d'avis qu'une combinaison de la plupart des moyens, modèles, stratégies proposés ci-dessus est indiquée, selon l'expérience vécue dans certains établissements. Ils soulignent aussi l'importance d'associer les stagiaires, les superviseurs et les professeurs de stage des universités aux activités d'échange et de transfert de connaissances afin que les résultats de la recherche soient mis en application dans la formation donnée dans l'établissement et à l'université. La continuité de ces échanges paraît nécessaire pour que se développe une culture de recherche dans l'établissement et une alliance fructueuse entre chercheurs et intervenants. Dans ce sens, c'est une action à long terme qui demande un grand engagement des chercheurs et des partenaires des milieux de pratique et qui doit s'appuyer sur un financement stable.

6.2 La valorisation des résultats de la recherche : la 4^e dimension de la mission universitaire

Les membres du groupe de travail sont unanimes à dire que la valorisation est un rôle qui doit le plus souvent être joué par un autre acteur qui serait un expert en matière d'interventions. On parle ainsi d'une nouvelle fonction, celui de gestionnaire des connaissances, pour mieux exploiter les savoirs développés au cours de la réalisation des projets de recherche. Il ne s'agit plus ici de la diffusion ou du transfert des connaissances résultant des recherches mais plutôt de leur transposition et de leur utilisation dans la construction et l'expérimentation de nouveaux outils ou de nouvelles méthodes et techniques ainsi que dans la création, la mise à l'essai et l'évaluation de nouveaux modèles ou de nouvelles approches. La démarche vise à donner de l'expansion à l'expertise technologique et clinique détenue par l'organisation et cela suppose la création, à l'intérieur de l'établissement, d'un *centre d'expertise et d'innovation* axé sur des créneaux d'intervention bien précis et arrimé à la direction de la *recherche et du développement*.

L'approche évaluative étant centrale à cette démarche d'innovation, on pourrait dire, par analogie avec ce qui se fait dans le domaine de la santé en matière *d'évaluation des technologies et des modes d'intervention*, qu'il s'agit ici d'une 4^e dimension de la mission universitaire de l'établissement qui consiste à *évaluer les instruments et les méthodes d'intervention* en usage de façon à pouvoir les modifier ou en inventer de nouveaux, en faire l'expérimentation et éventuellement l'implantation. L'expertise des chercheurs en matière de recherche évaluative est ici nécessaire pour appuyer la démarche d'évaluation et de conception de pratiques alternatives conduite par les experts de l'intervention. L'alliance stratégique, entre scientifiques et utilisateurs, nécessaire à la mise en valeur des résultats de la recherche est bien identifiée dans *La politique de la science et de l'innovation* publiée en 2001 :

*« La question de la **valorisation** de la recherche se pose quelque peu différemment pour les résultats issus de la recherche en sciences sociales et humaines. En effet, une part importante des activités s'opère dès les étapes précoces de la recherche, étapes où doivent avoir été nouées les alliances stratégiques avec les organisations utilisatrices. Certaines d'entre elles peuvent même s'offrir comme utilisatrices pilotes qui participeront activement à la définition, à la conception et, dans certains cas, à l'élaboration des innovations qui leur sont destinées. Ces organisations veilleraient ainsi à la mise à l'essai des produits ou des services novateurs et à la démonstration de leur pertinence et de leur efficacité. Dans ce cas, le soutien à l'innovation passe, de façon significative, par le soutien à la R-D concertée. » (PQSI, p.89)*

La mise en valeur des résultats de la recherche est aussi liée, pour certains répondants, à une politique d'évaluation continue des programmes qui permettrait une meilleure intégration des résultats de la recherche et des ajustements dans les pratiques. Le processus d'évaluation, de conception, d'expérimentation d'instruments et de modes d'intervention est donc au cœur de la démarche qui conduit au développement des pratiques de pointe, ce qui ne peut se faire qu'à l'initiative de l'établissement. Ceci suppose que ce volet de la mission universitaire soit inscrit également au budget de la mission universitaire.

6.3 La nécessité d'un plan de communication

Les établissements désignés dans le domaine social ont un leadership à assumer en matière de diffusion et de transfert de connaissances en associant leurs partenaires dans la création et la *dissémination* des savoirs adaptés aux meilleures pratiques. La valeur de la recherche sociale sera de plus en plus reconnue dans la mesure où la diffusion de ses résultats, dans le milieu scientifique, dans les milieux professionnels et dans le grand public permettra d'en saisir les retombées positives pour la compréhension des problèmes sociaux et pour l'amélioration de la qualité des interventions. L'établissement désigné devrait donc se doter d'un plan de communication permettant de vulgariser et de diffuser largement les résultats de la recherche, ce qui ne semble pas être encore généralisé à l'heure actuelle. Il y aurait donc lieu de prévoir des ressources pour la vulgarisation des résultats et leur diffusion dans des médias adaptés à l'intention des intervenants et des usagers.

7. LA MODIFICATION DES CRITÈRES DE DÉSIGNATION POUR LE VOLET RECHERCHE

Bien que les critères de désignation et la durée de la période de validité des désignations soient une question qui sera abordée au Comité ministériel, le groupe de travail sur la recherche en a débattu lors de ses rencontres. Il s'est penché principalement sur les écarts qui existent dans les critères qui sont appliqués à l'évaluation du volet recherche dans le cas des instituts et des centres affiliés ainsi que sur les écarts qui existent entre la durée de la désignation, la durée de l'agrément et la durée des subventions d'infrastructure.

7.1 Des critères identiques ou spécifiques pour les Instituts et les CAU en matière de recherche

Pour être désignés « institut universitaire » ou « centre affilié universitaire », les établissements doivent satisfaire à un certain nombre de critères établis à cette fin. Ces critères portent, entre autres, sur la qualité de l'organisation et des services, sur l'enseignement et sur la recherche. Le FQRSC est responsable de l'évaluation et du financement de la composante « recherche » de la mission universitaire des établissements désignés à caractère social. Le rapport de cette évaluation est joint au dossier de candidature ou de reconduction déposé au MSSS. Le *programme conjoint MSSS-FQRSC de soutien aux infrastructures de recherche des Instituts et Centres affiliés universitaires* a été développé en tenant compte des critères d'évaluation qui servent de base à la désignation.

Pour les Instituts, les critères de désignation stipulent :

- Que l'établissement soit doté d'une structure de recherche dont la performance a été reconnue élevée par le FQRSC;
- Qu'il doit posséder, grâce à une réserve permanente de postes de chercheurs à même son budget, une équipe interne de recherche dont les liens fonctionnels sont clairement démontrés avec des équipes externes associées;
- Qu'il doit posséder une politique qui favorise le développement de la recherche;
- Qu'il doit démontrer que la structure de recherche peut assurer sa viabilité financière.

Pour les Centres affiliés, les critères de désignation stipulent :

- Que le Centre intègre formellement à sa mission, telle que définie par la loi, la formation de professionnels *ou* la participation à des activités de recherche de niveau universitaire;
- Qu'il s'assure que certains de ses professionnels participent, de façon active, à des projets de recherche pertinents pour le milieu qu'il dessert, en collaboration avec l'université à laquelle il est affilié.

Dans la description du programme conjoint MSSS-FQRSC, on précise que les critères de désignation des établissements n'ayant pas la même portée pour les Instituts et les Centres affiliés, les critères du programme sont modulés pour tenir compte de ces différences. Les deux instituts de gériatrie reçoivent leur subvention d'infrastructure du *programme des centres de recherche situés dans des CHU, des IU et des CAU* du FRSQ, dont les critères diffèrent nettement de ceux du programme conjoint MSSS-FQRSC, comme le montre le tableau ci-dessous. L'IRDPO reçoit des subventions d'infrastructure des deux Fonds à travers un *programme conjoint FQRSC-FRSQ-MSSS de centres de recherche interdisciplinaires en réadaptation et en intégration*.

Programme conjoint MSSS-FQRSC de soutien aux infrastructures de recherche des IU et des CAU

	Critères et conditions pour les Instituts	Critères et conditions pour les CAU
Effectifs *	Au moins 6 chercheurs universitaires	Au moins 3 chercheurs universitaires
Volume de subventions générées	Pas précisé	idem
Fréquence de l'évaluation et durée de la subvention	Première désignation : 3 ans Renouvellement : 5 ans	Idem
Montant maximal de la subvention	360 000\$	175 000\$

* On ne précise pas s'il s'agit d'équivalent temps complet (ETC).

Programme des centres de recherche situés dans des CHU, des IU et des CAU du FRSQ

	Critères et conditions pour les centres de + de 20 EPT *	Critères et conditions pour les centres en transition
Effectifs	20 EPT	
Volume de subventions et bourses obtenues	2 millions	Pas de minimum requis
Fréquence de l'évaluation	périodique	Non précisé
Montant maximal de la subvention	725 000\$ ***	225 000 \$ ** + 25% des bourses et subventions
Durée de la subvention	4 ans	Pas précisé, supposé 4 ans

Le calcul du nombre de chercheurs équivalents plein temps (EPT) est calculé en fonction du temps consacré par les chercheurs à des activités de recherche (au sein même du centre) à raison de :

- 25 % à 49 % du temps ; 0,33 EPT
- 50 % à 74 % du temps ; 0,66 EPT
- + de 75 % du temps ; 1,00 EPT

** Une majoration du financement du centre, récurrente ou ponctuelle, peut être accordée en fonction de son niveau de performance.

Le FRSQ exige de ces centres, qu'ils soient en CHU, en IU ou en CAU :

- qu'ils aient *une politique institutionnelle de soutien et de développement de la recherche dans les établissements désignés*;
- une programmation de recherche intégrée;
- une direction unique (un directeur avec l'autorité requise);
- une assemblée de chercheurs et de chercheurs associés;
- une masse critique de chercheurs;
- une concentration suffisante de fonds de recherche en compétition.

Lors des discussions tenues au groupe de travail, il est apparu que certains Centres affiliés universitaires avaient atteint un niveau de développement au plan de la recherche qui dépassait nettement les exigences stipulées dans les critères de désignation et qui les rendait relativement comparables à un Institut. On estime donc que la recherche est sous-évaluée dans les critères de désignation en ce qui concerne les Centres affiliés. Le comité « aviseur » au ministre pour la désignation des établissements à un titre universitaire a entrepris de réviser les critères se rapportant aux centres affiliés universitaires mais la nouvelle version n'a pas encore été approuvée ni diffusée. Les membres du groupe sont d'avis que ces critères doivent être revus pour être mieux adaptés à la réalité des CAU sans toutefois conclure qu'ils devraient être identiques à ceux des Instituts pour ce qui est du volet de la recherche.

7.2 L'harmonisation de la durée de validité de la désignation, de l'agrément et de la subvention d'infrastructure

L'obtention de l'agrément par le Conseil québécois d'agrément (CQA) est une condition préalable à la désignation des établissements. Par ailleurs la désignation est une condition d'admissibilité au programme de subvention conjoint du MSSS-FQRSC.

« L'évaluation du Conseil québécois d'agrément se situe dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'organisation et des services alors que la perspective d'évaluation du Comité de désignation est autre : les critères de désignation sont élevés et visent l'excellence, une exigence incontournable de qualité qu'impose un engagement partagé et dynamique avec le monde universitaire. Il est en effet attendu que l'établissement désigné excelle en ce qui a trait à

la qualité de son organisation et de ses services et se distingue par sa capacité à contribuer au développement de l'expertise d'intervention auprès de la clientèle visée ». (Extrait d'un rapport d'évaluation)

Comparant la durée effective des désignations universitaires des établissements du secteur des services de santé avec celles des établissements du secteur des services sociaux, les membres du groupe de travail considèrent qu'il serait indiqué de revoir la durée de la période de validité de la désignation, de même que celle de l'agrément, et de les synchroniser de façon à alléger le travail exigé de la part des établissements, auquel participent les chercheurs, pour préparer les dossiers. La période de validité de l'agrément est de trois ans et elle est de trois à cinq ans pour la désignation. Ces périodes sont très courtes et elles entraînent des efforts répétés de mobilisation pour la préparation des dossiers qu'il serait plus avantageux de consacrer au développement et à la consolidation de la mission universitaire.

Le groupe de travail considère qu'il serait plus raisonnable que l'agrément et la désignation soient accordés pour une période de dix ans, étant donné qu'elles sont de toute façon assorties d'un plan d'amélioration que l'établissement doit réaliser à brève échéance pour assurer le maintien de son statut universitaire. Le renouvellement de la subvention d'infrastructure du FQRSC ou du FRSQ devrait aussi être harmonisé avec l'agrément et la désignation en étant renouvelable aux cinq ans. On convient par ailleurs de l'importance de maintenir des mécanismes annuels d'évaluation et de reddition de comptes pour qu'il soit possible de suivre l'évolution de la recherche et de faire des ajustements au besoin. On souhaite de plus que le processus de renouvellement de la désignation soit davantage porté par l'établissement que par les chercheurs, comme c'est parfois le cas pour les CAU.

Enfin les membres du groupe de travail sont d'avis que le processus de désignation devrait prévoir une catégorie d'instituts et de centres affiliés universitaires *en émergence* dont les potentiels sont reconnus même si les quatre volets de la mission universitaire ne sont pas tous également développés.

8. LES SOURCES ET LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU VOLET RECHERCHE

Dans les établissements désignés, le financement de la mission universitaire s'effectue présentement à partir de diverses sources : l'enseignement est financé par le MSSS, l'infrastructure de recherche est soutenue par le programme conjoint MSSS-FQRSC, par le programme de soutien aux équipes de recherche du FQRSC et par le FRSQ, les postes de chercheurs d'établissement, le développement de pratiques de pointe et les activités de mise en valeur des résultats de recherche sont assurés à même le budget de base de l'établissement. Le groupe de travail est d'avis que cette situation mérite d'être clarifiée afin que toutes les activités se rapportant à la mission universitaire reçoivent un financement adéquat. Le comité a aussi examiné plus attentivement les modalités du financement du volet recherche de la mission universitaire.

8.1 Le financement de toutes les dimensions de la mission universitaire

Depuis l'an 2000, plusieurs travaux ont été réalisés pour préciser la stratégie de financement des établissements désignés. Mentionnons l'Avis à la ministre de la Santé et des Services sociaux de 2001 qui énonçait les principes sur lesquels devait reposer cette stratégie et qui proposait l'adoption d'un cadre ministériel permanent d'allocation financière et de gestion incluant des paramètres de

financement. Plus récemment, le groupe de travail sur les centres universitaires, destiné à alimenter les travaux de la table de concertation et de coordination sur l'allocation des ressources du MSSS (Comité Hendlisz, 2004-01-16) y allait d'un constat important qui rejoint une des préoccupations majeures du groupe de travail sur la recherche :

« La problématique budgétaire que vivent les établissements à vocation universitaire tient au fait que quatre éléments de coûts liés à leur vocation particulière ne sont pas pris en compte dans le mode de budgétisation actuel ».

Les réponses aux questionnaires de même que les discussions tenues au groupe de travail sur la recherche ont confirmé l'existence de cette problématique. Plus précisément, ce sont les activités se rapportant à l'évaluation des méthodes et des techniques d'intervention ainsi qu'à la mise en valeur des résultats de la recherche sous forme d'innovations qui ne sont pas prises en considération dans le budget de la mission universitaire des établissements du domaine des services sociaux. En conséquence, ce sont les chercheurs qui supportent en bonne partie ce volet, au détriment d'autres activités de recherche. Les membres du groupe sont d'avis que cette responsabilité incombe à l'établissement et que ces activités sont plutôt du ressort d'un *centre d'expertise et d'innovation* dont le financement devrait être compris dans le budget de la mission universitaire. On reconnaît, par ailleurs, qu'il s'agit là d'une zone de collaboration importante et prometteuse entre les chercheurs et ceux qui conçoivent les services de pointe.

« Dans un contexte où les activités de recherche et d'innovation ont connu une croissance significative au cours des dernières années, ceci a pu mener à un sous-financement de la mission recherche dans certains cas, et à une pression non-planifiée sur les ressources financières de l'ensemble de l'établissement » (Hendlisz, 16-01-2004)

Bien qu'il s'agisse là d'un mandat du Comité ministériel, le groupe de travail sur la recherche souhaite que soient identifiées les sources et les modalités de financement pour chacune des composantes de la mission et que soit reconnu et financé adéquatement chacun des aspects de la mission universitaire.

8.2 Le financement spécifique du volet « recherche »

Pour ce qui est du volet « recherche » de la mission universitaire, les subventions d'infrastructure qui émanent des Fonds de recherche ne couvrent qu'une partie des dépenses, celles qui sont associées plus directement à la production des activités de recherche, et comme l'indique le comité Hendlisz ceci exerce une *pression non planifiée* sur les ressources financières de l'ensemble de l'établissement. Il importe donc d'identifier tous les éléments qui composent « la mission recherche » et d'en prévoir le soutien financier, de façon stable et durable, dans le budget de la mission universitaire : direction de la recherche et du développement; frais indirects de la recherche; postes de chercheurs institutionnels avec plan de carrière; postes de praticiens chercheurs; activités de vulgarisation, de diffusion et de transfert des connaissances; activités se rapportant au comité d'éthique de la recherche; activités liées à l'animation des partenariats de recherche universitaires, institutionnels et communautaires; activités liées au soutien technique et professionnel de l'activité de recherche (logistique, archives, documentation, informatique).

Le financement des postes de chercheurs d'établissement et de la relève est aussi une question qui préoccupe les membres du groupe de travail. On qualifie souvent de précaires les conditions de travail

des chercheurs institutionnels dans les établissements, ce qui contribuerait à rendre ces emplois moins attrayants, surtout en période de pénurie où les établissements doivent entrer en compétition avec les universités pour le recrutement de chercheurs de calibre universitaire. Les établissements déplorent à cet égard l'abolition, par le FQRSC, du programme de chercheurs boursiers, considéré comme une excellente stratégie pour assurer la relève chez les chercheurs en établissement. La mise en place de conditions propices au développement de carrières de chercheurs dans les établissements déborde cependant l'existence de ce programme. Bien que les programmes de chercheur boursier puissent contribuer grandement à la formation de chercheurs en établissement, il importe que ces chercheurs puissent poursuivre leur carrière dans l'établissement au terme de leur bourse. La création de postes de chercheurs d'établissement, indispensables à l'accomplissement de la mission universitaire et dont la rémunération est assurée à même le budget de cette mission, est donc préconisée.

Il importe, par ailleurs, de sensibiliser les chercheurs et les établissements à l'existence des divers programmes destinés à la formation de la relève et qui sont offerts tant par le FQRSC et le FRSQ que par les Chaires de recherche du Canada et le Fonds de relève de la FCI.

8.3 Les programmes actuels : subventions d'infrastructure et subventions de projets

Les coûts d'infrastructure³ de recherche dans les établissements désignés sont financés présentement en grande partie par le FQRSC et le FRSQ. Les subventions d'infrastructure versées par le FQRSC proviennent du *programme conjoint MSSS-FQRSC de soutien aux infrastructures de recherche des instituts et des centres affiliés universitaires* et du *programme de soutien aux équipes de recherche*. Celles versées par le FRSQ proviennent du *programme des centres de recherche situés dans les Centres hospitaliers universitaires (CHU), Instituts universitaires (IU) et les Centres affiliés universitaires (CAU)*. L'IRDPO, pour sa part, reçoit sa subvention d'infrastructure de base d'un *programme conjoint FQRSC-FRSQ-MSSS de centres de recherche interdisciplinaires en réadaptation et en intégration*. Globalement, les subventions d'infrastructure pour les 11 établissements sont passées de 4,4 M\$ à 5,6 M\$ entre 2000-2001 et 2003-2004⁴.

Nous avons par ailleurs tenté d'établir le volume annuel des subventions obtenues pour les projets de recherche, soit les sommes gérées par l'établissement pour des projets de recherche et de les comparer aux montants générés⁵ par les chercheurs internes et externes des établissements désignés.

Les résultats obtenus révèlent qu'il se fait un grand nombre de recherches dans les établissements désignés en lien avec leur programmation de recherche. Les subventions générées par les chercheurs internes et externes des établissements désignés varient de 500,000 \$ à près de 4 M\$, si l'on exclut l'Institut de gériatrie de Sherbrooke dont le budget généré par sa programmation de recherche s'élève à plus de 6 M\$. Le CAU-Côte-des-Neiges (CDN) se démarque nettement des autres CAU avec un budget généré de 3,6 M\$ en 2003-2004. De plus, la plus grande part des subventions de recherche générées

3 Les coûts d'infrastructure de la recherche sont définis comme les dépenses reliées à l'organisation scientifique et administrative de la recherche et les dépenses reliées à la consolidation et au développement des activités communes essentielles à la réalisation des activités de recherche. Ils représentent une partie des coûts indirects de la recherche, l'autre partie des coûts de fonctionnement de la recherche étant reliée aux services administratifs, aux espaces, aux installations, aux équipements et aux autres coûts de même nature.

4 Voir l'*annexe 5* pour le Tableau sur les subventions d'infrastructure reçues des Fonds subventionnaires

5 L'expression « subventions générées par l'établissement » réfère aux divers projets de recherche qui relèvent de la programmation de recherche de l'établissement désigné, incluant donc ceux dont les subventions sont gérées par les universités

par cet établissement n'est pas gérée par l'établissement même, cet établissement étant un lieu de recherche très prisé par les chercheurs universitaires qui s'intéressent aux questions d'immigration et de pluriethnicité. Se démarque aussi l'IRDPQ dont la part des subventions de recherche non gérées par l'établissement même est aussi importante que celle gérée par l'établissement. Dans les autres établissements, la part des subventions gérées par l'établissement représente environ le tiers des subventions totales générées par les chercheurs internes et externes de l'établissement⁶.

Quant au financement des projets de recherche, les sources sont plus variées bien que certains programmes de subvention de projets aient été soit suspendus, soit abolis au fil des ans, le programme de soutien à la recherche innovante, actuellement en révision au FQRSC, apparaît comme un des programmes les plus susceptibles de répondre aux besoins de recherche des établissements.

8.4 Quelques faits saillants dans le financement de la recherche sociale

Selon les données présentées par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, le financement de la recherche sociale, qui englobe, entre autres, le domaine de la recherche dans les services sociaux, les instituts universitaires et les centres affiliés universitaires, présente certaines caractéristiques qui méritent d'être soulignées :

- Dans le *Programme d'appui à la recherche innovante*, en 2003-2004, les demandes financées en provenance du secteur de la recherche sociale représentaient 41 % de l'ensemble des chercheurs financés et 42 % des sommes attribuées. En 2004-2005, ces proportions avaient augmentées et se chiffraient respectivement à 46 % et 48 %.
- Dans le *Programme de soutien aux équipes de recherche*, en 2003-2004, les demandes financées en provenance du secteur de la recherche sociale représentaient 17 % de l'ensemble des équipes financées et 16 % des sommes attribuées, sans compter les 17 équipes financées dans le cadre du *Programme de subvention de fonctionnement pour équipes en partenariat*.
- Dans le *Programme de soutien aux équipes de recherche*, en 2004-2005, les demandes financées en provenance du secteur de la recherche sociale représentaient 34 % des équipes financées et 47 % des sommes attribuées, les équipes en partenariat étant alors intégrées à ce programme.
- Si l'on considère le financement moyen par chercheur régulier et que l'on compare la performance des chercheurs financés dans les *regroupements stratégiques*, les *instituts universitaires* et les *centres affiliés universitaires*, en 2004-2005, on constate que les chiffres sont légèrement inférieurs à 10 000 \$ pour les chercheurs des Regroupements stratégiques, à mi-chemin entre 10 000 \$ et 15 000 \$ pour les chercheurs des CAU et légèrement supérieurs à 15 000 \$ pour les chercheurs des Instituts.
- En ce qui concerne la formation de la relève, on constate qu'en 2003-2004, les demandes financées en provenance du secteur de la recherche sociale représentaient 15 % de l'ensemble

6 Voir l'annexe 6

des chercheurs financés et 16 % des sommes attribuées dans le programme *d'établissement de nouveaux professeurs-chercheurs*. En 2004-2005, on note un léger fléchissement et les proportions passent alors respectivement à 14 % et 15 %.

- Autre fait à noter, il est à prévoir que la part des subventions attribuées par le FQRSC à la recherche sociale tendra à diminuer du fait que l'augmentation de ses clientèles est plus forte dans les autres domaines couverts par le Fonds que dans le domaine où se concentre l'essentiel de la recherche générée par les établissements désignés, soit le champ du *développement et du fonctionnement des personnes et des communautés et vie sociale*.

Les données présentées montrent que les chercheurs et les équipes du domaine de la recherche sociale, y compris ceux et celles qui sont associés aux Instituts et aux Centres affiliés, connaissent une excellente performance dans les concours où ils se mesurent à leurs pairs. Cela témoigne de la compétence scientifique et de la vigueur intellectuelle de ces personnes et de ces équipes.

9. CONCLUSION ET PROPOSITIONS

Au cours des dix dernières années, la recherche effectuée en partenariat avec des équipes de recherche universitaires dans les instituts et les centres affiliés universitaires du domaine des services sociaux a connu un essor considérable et un développement accéléré. Cette expérience a donné lieu à la mise en place de structures variées adaptées à la réalité de chacun des milieux et dont l'envergure dépend beaucoup des ressources mises à la disposition des établissements. Les programmes de recherche sont axés sur des thématiques précises qui reflètent les problématiques sociales dominantes du Québec et les caractéristiques sociodémographiques des populations desservies. La compétence scientifique des équipes et la qualité des projets de recherche sont démontrées par les succès que connaissent les chercheurs partenaires des établissements lors des concours organisés par les Fonds de recherche où ils sont évalués par leurs pairs. Bien qu'un nombre important de chercheurs universitaires, réguliers et collaborateurs, soient engagés dans des activités scientifiques réalisées en partenariat avec des intervenants et des gestionnaires, les masses critiques demeurent encore faibles lorsque les nombres sont convertis en équivalents temps complet.

Des formules originales ont été mises en place pour favoriser la diffusion et les échanges de connaissances entre chercheurs et intervenants et des évaluations sont en cours pour découvrir les formules les plus prometteuses. Pour ce qui est de la mise en valeur des résultats de la recherche et de leur transposition sous forme d'innovations dans les pratiques et les programmes, des expériences probantes ont déjà conduit à l'implantation de nouvelles approches dans les services offerts à des clientèles spécifiques mais beaucoup reste à faire pour profiter des savoirs développés tant dans les établissements désignés que chez leurs partenaires institutionnels et communautaires.

L'état de situation établi à partir des données fournies par les établissements et l'analyse qui en a été faite par les membres du groupe de travail sur la recherche ont permis d'identifier des pistes de développement à poursuivre au cours de la prochaine phase de consolidation et d'expansion de la mission universitaire confiée aux établissements. À cet effet, cinq propositions ont été formulées par les membres du groupe de travail afin que la composante recherche de la mission universitaire repose sur des bases plus solides et qu'elle contribue encore plus efficacement au développement et à l'innovation

dans les pratiques.

Première proposition : renforcer la capacité de prise en charge de la mission recherche par les établissements

Bien que la mission universitaire dans son ensemble soit bien implantée dans les établissements désignés, la mission « recherche » ne semble pas y être encore pleinement intégrée et enracinée, du moins le degré d'intégration varie d'un établissement à l'autre. Selon l'article 90 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, l'établissement désigné a la responsabilité de gérer la structure de recherche. Il est donc proposé de renforcer la capacité de prise en charge de la mission recherche par l'établissement en appliquant les mesures suivantes :

- Créer une *direction de la recherche et du développement* responsable, conjointement avec la direction scientifique, de définir la programmation de recherche de l'établissement et de voir à la mise en œuvre des projets qui en font partie.
- Créer un *centre d'expertise et d'innovation* rattaché à la direction de la recherche et du développement qui serait responsable de l'évaluation des méthodes et techniques d'intervention et de la mise en valeur des résultats de la recherche sous forme d'innovations dans les pratiques et les services.
- Intégrer l'ensemble des activités scientifiques se rapportant à la recherche, la diffusion et le transfert des connaissances dans une structure du type *centre de recherche en partenariat* dont les caractéristiques seront définies par les principaux partenaires : établissements, universités, Fonds de recherche.
- Instaurer un système de gestion efficace permettant d'assurer le suivi des activités scientifiques et des ressources humaines et financières et de maintenir à jour une base de données.
- Instaurer un service d'appui technique et professionnel à la réalisation des activités scientifiques.

Deuxième proposition : rendre plus opérationnels les liens de partenariat avec les universités

Bien qu'il existe une collaboration soutenue entre les établissements et les universités d'affiliation et que les engagements institutionnels réciproques soient connus et respectés, des mesures sont à préciser pour rendre plus opérationnelles les ententes en matière de recherche. À cette fin il est proposé de réviser les éléments suivants des ententes :

- Le mode de nomination du directeur scientifique et son mode de rattachement administratif dans l'établissement.
- La composition du conseil scientifique bipartite ou multipartite et son rôle dans l'approbation des orientations de la recherche et des autres activités scientifiques.
- La nomination des chercheurs d'établissement au titre de professeur ou de chercheur associé à l'université.

- Le dégagement des charges d'enseignement du directeur scientifique et des chercheurs universitaires qui effectuent une partie importante de leurs travaux dans le cadre du programme de recherche de l'établissement et qui participent activement aux autres activités scientifiques.
- La responsabilité respective de l'établissement et de l'université en ce qui a trait à la gestion des fonds de recherche.

Troisième proposition : donner une logique au développement de la recherche dans les établissements du domaine des services sociaux

Les grandes thématiques qui servent présentement de cadre aux efforts de recherche conjoints des établissements et des universités dans le domaine des services sociaux sont le résultat d'un développement historique articulé autour des objectifs de la PSBE, des priorités perçues et définies par les acteurs responsables de l'offre de services sur le terrain, et des intérêts scientifiques et des engagements sociaux des chercheurs universitaires. L'évolution de la problématique sociale globale au Québec de même que les changements récurrents dans l'aménagement des missions et des structures des établissements commandent la révision de la logique qui préside à la définition des thématiques prioritaires de recherche. Un nouveau cadre de référence général doit être élaboré et de nouvelles orientations définies pour circonscrire les champs prioritaires de recherche et y inscrire les thématiques actuelles et les thématiques en émergence. Des actions s'imposent pour mieux cerner les secteurs d'activités intensives et pour éviter la dispersion de l'effort de recherche dont les ressources sont limitées.

- Convoquer les principaux acteurs de la planification sociale, de la recherche sociale et de la dispensation des services, à une mission ayant pour but de définir des objectifs de développement social et d'identifier les thématiques prioritaires de recherche permettant d'asseoir l'analyse des problèmes sociaux et psychosociaux sur des données probantes et de préciser les meilleures stratégies et pratiques pour y répondre.
- Consolider les thématiques de recherche présentement poursuivies et mieux circonscrire la complémentarité des programmations de recherche des établissements à vocation universitaire.
- Identifier des thématiques prioritaires dans les programmes ministériels non couverts par les établissements désignés et où il existe présentement une activité significative de recherche. Soutenir cet effort de recherche en vue de développer une mission universitaire dans des établissements oeuvrant notamment dans le domaine de la toxicomanie et autres dépendances et dans le domaine de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.

- Soutenir les efforts de concertation entrepris par les centres affiliés universitaires pour définir les thématiques de recherche à poursuivre dans les établissements offrant des services de santé et de services sociaux en première ligne dans le contexte de la mise en place des Centres de santé et de services sociaux.

Quatrième proposition : revoir les critères de désignation applicables au volet recherche de la mission universitaire et les harmoniser avec ceux de l'agrément et des programmes de subvention

L'évolution rapide de la recherche dans les établissements reconnus au titre de centres affiliés universitaires a rendu obsolètes les critères de désignation qui s'appliquent à l'évaluation du volet recherche de la mission universitaire. De plus la mise en œuvre du programme conjoint du MSSS et du FQRSC de soutien aux infrastructures de recherche dans les établissements désignés a permis de mieux préciser les paramètres de qualité et de quantité concernant la recherche dans ces établissements. Enfin l'absence de concordance en ce qui a trait à la période de validité de la désignation universitaire, de l'agrément et des subventions d'infrastructure cause des problèmes et des surcharges de travail aux gestionnaires des établissements et aux chercheurs qui sont entraînés dans la préparation des dossiers. Tous ces facteurs militent en faveur d'une révision des critères de désignation et d'une harmonisation de la durée de l'agrément, de la désignation et de la subvention d'infrastructure. À cette fin il est proposé :

- Que soient harmonisés les différents mécanismes d'évaluation relatifs au statut d'établissement universitaire concernant l'agrément, la désignation, et la subvention d'infrastructure et que la période de validité de l'agrément et de la désignation soit portée à dix ans tandis que celle de la subvention d'infrastructure soit étendue à cinq ans.
- Que soient révisés les critères de désignation applicables au volet recherche de la mission universitaire des centres affiliés universitaires afin qu'ils soient mieux adaptés à la réalité de la recherche qui s'y accomplit et que ces critères soient harmonisés avec ceux du programme conjoint MSSS-FQRSC et ceux du programme approprié du FRSQ.

Cinquième proposition : revoir le mode de financement de la mission universitaire avec une attention particulière à ses incidences sur le volet recherche

Le mode de financement actuel paraît inadéquat et insuffisant pour permettre aux établissements de s'acquitter des charges relatives à la mission universitaire et de travailler à son développement. Il a pour effet de taxer les ressources de l'établissement dédiées à la mission services et d'en dévier une part pour assurer les activités de la mission universitaire ou encore de retarder la mise en place d'opérations axées sur le développement de l'expertise et de l'innovation. De plus les subventions d'infrastructure de recherche sont parfois utilisées pour compenser les manques dans le budget de la mission universitaire et cela au détriment de la performance de la recherche. Pour parer à ces déficiences, il est proposé :

- Que soit inclus dans le budget de la mission universitaire un financement spécifique permettant d'assurer la fonction de *recherche et développement* ainsi que le fonctionnement d'un *centre d'expertise et d'innovation* et d'un service de soutien technique et professionnel aux activités scientifiques.
- Que le budget de la mission universitaire soit suffisant pour permettre d'appuyer des stratégies d'embauche de chercheurs institutionnels de calibre universitaire avec plan de carrière dans l'établissement.
- Que le programme conjoint FQRSC-MSSS et le programme des équipes en partenariat du FQRSC soient maintenus et enrichis pour assurer un financement d'infrastructure adéquat des activités de recherche et des autres activités scientifiques afférentes.
- Que soient examinées toutes les mesures de soutien à la relève susceptibles de favoriser le recrutement de chercheurs d'établissement, y compris une formule de chercheurs boursiers adaptée à la réalité des établissements à vocation sociale ou à vocation mixte.
- Que le programme de chercheurs-boursiers du FRSQ qui a été étendu au secteur *santé et société* de ce Fonds soit reconnu comme stratégie privilégiée pour assurer la relève et le recrutement de chercheurs d'établissement particulièrement dans les Centres de santé et de services sociaux qui seront désignés au titre de centres affiliés universitaires.
- Que les Fonds de recherche (FQRSC et FRSQ) se concertent pour assurer le financement de soutien à la réalisation de projets de recherche inclus dans les programmes de recherche des établissements à vocation universitaire et que soit clarifiée la question de la gestion des subventions de recherche par ces établissements.

RÉFÉRENCES

Vers la création de deux réseaux universitaires intégrés-Jeunesse (RUIJ). Document adopté à la Conférence des directeurs généraux de l'Association des centres jeunesse du Québec le 3 juin 2004.

Vers un réseau universitaire intégré en santé, Rapport du Comité sur la vision du réseau d'hôpitaux universitaires, juin 2002.

Rapport du Comité sur la définition des programmes du MSSS, Remis à la Table de concertation et de coordination permanente sur l'allocation des ressources, MSSS, janvier 2004.

L'intégration des services de santé et des services sociaux. Le projet organisationnel et clinique et les balises associées à la mise en œuvre des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, MSSS, février 2004.

Hendlisz, J. *Rapport sommaire du comité de travail sur les centres universitaires. Enseignement et recherche*. Rapport présenté à la Table de concertation et de coordination permanente sur l'allocation des ressources du MSSS, 2004.

Suret, J-M. & Carpentier, C. *Norme de rapport d'activité de la mission universitaire des instituts et des centres affiliés*, Rapport final remis au Comité aviseur du MSSS, mai 2000.

La politique de la santé et du bien-être : une évaluation de sa mise en œuvre et de ses retombées sur l'action du système sociosanitaire québécois de 1992 à 2002. MSSS, janvier 2004.

La Politique québécoise de la science et de l'innovation. MRST, 200.

- *La Banque sur la recherche sociale et en santé (BRSS)*, Service de la recherche, MSSS.
- *Un portrait du financement de la recherche sociale*, présentation par Mme Louise Dandurand au Comité ministériel sur l'organisation universitaire des services sociaux, 7 octobre 2004.
- *Santé-Société : un créneau de recherche importante*, présentation par M. Alain Beaudet au Comité ministériel sur l'organisation universitaire des services sociaux, 7 octobre 2004.
- Questionnaires complétés par les établissements désignés.
- *État de la situation de recherche dans les CRDI québécois-2001- Rapport d'enquête*. Fédération québécoise des CRDI, Mai 2002. Tiré à part déposé au sous-comité.
- CNRIS, Consortium national de recherche sur l'intégration sociale, Texte de présentation déposé au sous-comité.

ANNEXE 1

COMITÉ SUR L'ORGANISATION UNIVERSITAIRE DES SERVICES SOCIAUX GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RECHERCHE

MANDAT

Afin de favoriser l'adéquation entre les besoins de la population en matière de services sociaux, la formation universitaire de professionnels de disciplines diversifiées et le développement de nouvelles connaissances, le Québec décidait, au début des années 90, par la création des instituts et des centres affiliés universitaires dans le secteur social, de mettre en place un modèle original de concertation entre le milieu de pratique et l'université.

De façon générale, le groupe de travail sur la recherche devra établir un état de situation de l'expérience vécue permettant d'établir les acquis et les problèmes rencontrés eu égard à l'intégration de la recherche et plus particulièrement de la recherche appliquée en lien avec la pratique dans les établissements. En second lieu, le groupe devra réfléchir aux perspectives d'avenir de ces établissements en matière de recherche et d'innovation et suggérer des pistes d'action en découlant.

De façon spécifique, le groupe de travail devra :

- examiner la nature des programmes de recherche réalisés et les liens qu'ils ont avec la pratique ;
- examiner les liens entre les équipes recherche des établissements et celles des universités ;
- examiner les conditions de développement des équipes et des centres de recherche, entre autres, les programmes de financement et l'actualisation du plan ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique ;
- examiner la valorisation et la rémunération des praticiens chercheurs et des chercheurs des établissements ;
- examiner les enjeux de la formation des futurs chercheurs (2^e et 3^e cycles) : programmes de formation et incitation des cliniciens à s'y inscrire et à devenir praticiens chercheurs, capacité du réseau à accueillir des étudiants chercheurs, etc. ;
- examiner les efforts consentis pour faire connaître les résultats de la recherche et les intégrer dans le développement et la planification des programmes des établissements, des agences et du ministère.

Québec, le 12 juillet 2004

ANNEXE 2

LES MODALITÉS DE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE

IRDPQ: selon l'organigramme, il y a un lien hiérarchique direct entre la direction du centre de recherche et la direction générale de l'établissement.

IGS: aucun renseignement ni ORGANIGRAMME n'a été fourni avec la documentation

IGM: le directeur de la recherche fait partie du comité de régie de l'Institut et il participe aux réunions du conseil d'administration.

CJM : l'IRDS est une structure autonome qui a son propre conseil d'administration et qui a été créée conjointement par le CJM, l'université de Montréal et l'UQAM. La direction générale de l'IRDS est en lien fonctionnel avec la direction générale de l'établissement. Un comité conjoint où sont représentées les deux directions générales et les deux universités assure la gouverne des activités de recherche. En l'absence de description à cet effet, on suppose que le directeur scientifique (professeur à l'UQAM) est aussi membre de ce comité conjoint. Le lien hiérarchique ou fonctionnel entre le directeur général de l'IRDS et le directeur scientifique n'est pas explicite.

CJQ: Le directeur scientifique est nommé par le conseil d'administration de l'établissement et il est responsable des activités réalisées dans le cadre du mandat de d'Institut universitaire *sous l'autorité du directeur général*.

CDN: Le directeur scientifique du centre de recherche et de formation semble relever d'un conseil scientifique où sont représentés l'établissement, les universités McGill, UQAM et UdeM et il est en lien fonctionnel avec la directrice des activités de recherche et de formation qui relève de la direction générale de l'établissement.

HVDR: Il existe un lien hiérarchique direct entre le directeur général et le directeur scientifique qui est aussi en lien fonctionnel avec la directrice générale adjointe à l'enseignement, la recherche et les projets organisationnels.

NDI: La gestion de la mission universitaire est assumée par la directrice des services à la communauté sous l'autorité du directeur général. Le comité de la recherche sous la responsabilité de la directrice des services à la communauté réunit la *directrice scientifique*, les chercheurs, le coordonnateur de l'enseignement et de la recherche. Les liens hiérarchique et fonctionnel ne sont pas décrits.

DES FAUBOURGS: La direction du centre de recherche est assurée conjointement par la directrice de la qualité des services, de l'enseignement et de la recherche et le directeur scientifique.

SHERBROOKE: Le CIRE (Centre d'innovation, de recherche et d'enseignement) relève de la direction générale. La directrice scientifique relève aussi de la direction générale.

RENÉ-CASSIN: Le centre d'expertise du service de recherche relève de la direction générale. Un coordonnateur (employé de l'établissement) est responsable des activités d'enseignement, de recherche et des ententes de partenariat. Le lien hiérarchique ou fonctionnel de la directrice de l'équipe de recherche universitaire avec les instances administratives de l'établissement n'est pas précisé.

ANNEXE 3

LES PARTENAIRES ET LES COLLABORATEURS DES INSTITUTS UNIVERSITAIRES

IRDPO: Le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation de Montréal (CRIR); Le Réseau de recherche en réadaptation (REPAR); IRSST, OPHQ, SAAQ, CAMO, L'Association des établissements en réadaptation physique du Québec, Des associations de personnes handicapées, Des organismes communautaires d'aide aux personnes handicapées.

IGS: Le réseau québécois de recherche sur le vieillissement; Le réseau de recherche en réadaptation; L'Institut de gériatrie de Montréal, (Autres partenaires non précisés).

IGM: Le regroupement provincial pour la recherche en imagerie cérébrale; Le Centre de recherche Fernand-Séguin; L'INSERM (Paris); L'institut de gériatrie de Sherbrooke, CHUM, CH Sainte-Justine, CH Sacré-Coeur, (Autres partenaires non précisés)

CJM: Le GRISE (Université de Sherbrooke); Le GRIN (Université du Québec à Trois-Rivières); La ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada; L'association des Centres jeunesse du Québec; 15 Centres jeunesse, Plusieurs CLSC des régions de Montréal, Montérégie, Laval, Des Centres à la petite enfance, des Commissions scolaires, Des services de police, Le CH de Sainte-Justine, Des organismes communautaires du domaine de l'enfance et de la famille.

CJQ: Le CRIRES (Université Laval), Le GRISE (Université de Sherbrooke), Le LAJEDA (Université du Québec à Trois-Rivières), L'IRDS (Centre Jeunesse de Montréal): Les Centres Jeunesse de la Montérégie, de Lanaudière, de l'Estrie, du Bas Saint-Laurent et de Chaudières-Apache. L'Association des Centres Jeunesse du Québec, 10 CLSC de la région de Québec et des régions environnantes, 10 Commissions scolaires, Des Centres à la petite enfance, le CHUQ, Des organismes communautaires.

LES PARTENAIRES ET LES COLLABORATEURS DES CENTRES AFFILIÉS UNIVERSITAIRES

CDN: Le Centre d'études ethniques des universités montréalaises; Le Centre de recherche interuniversitaire de Montréal (Immigration et Métropole), L'Équipe de recherche "Diversité urbaine, pluralisme social et nouvelles formes culturelles (Université de Montréal); L'Équipe de recherche et d'action en santé mentale et culture (ERASME-McGill), L'Équipe TIERCES du CELAT (Université Laval); Les CLSC Ahuntsic, de Hull, Nord de l'Île, de Sherbrooke, Saint-Laurent, Villeray, Le Centre de service aux communautés linguistiques et ethnoculturelles, Des organismes communautaires des communautés culturelles.

HVDR: Le Centre de recherche de l'université Laval Robert-Giffard; Le CHUQ; l'IRDPO; L'Institut de recherche sur les services communautaires (Université Laval); L'Institut national de la santé publique; La Direction de la santé publique de Québec; (Autres CLSC et Organismes communautaires non précisés)

NDI: L'équipe de recherche "Familles en mouvance et dynamique intergénérationnelle" (INRS); Les 7 CLSC affiliés à l'Université de Montréal et les CLSC de Sherbrooke et de Haute-Ville-des-Rivières; Des organismes communautaires du domaine de la famille et des ministères.

DES FAUBOURGS: Le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (Université du Québec à Montréal); Le Collectif de recherche et d'aide aux narcomanes; Les sept CLSC affiliés à l'université de Montréal; Des organismes communautaires et des institutions engagés dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion.

DE SHERBROOKE: Le Centre de recherche et de formation du CLSC de Côte-des-Neiges; L'Aruc-RESOVI; L'équipe de recherche sur l'économie sociale (UQAM); Les CLSC de la région de l'Estrie, Les CLSC Haute-VILLE-des-Rivières, du Nord de l'Île, des Faubourgs et de Côte-des-Neiges; Les départements de médecine familiale, de sciences infirmières, de service social, de psychologie de l'université de Sherbrooke.

RENÉ-CASSIN: L'équipe de recherche Vieillesse et Société (Université de Montréal, UQAM, UQAT, McGill, Laval), Le département de bioéthique de l'université de Montréal; Les CLSC affiliés à l'Université de Montréal; le CLSC Haute-Ville-Des-Rivières, Le Centre EPIC de Montréal, L'AQDDR, Le Centre Québécois sur l'abus envers les aînés; Le Conseil des aînés du Québec, La Curatelle publique, La Commission des droits de la personne, Le réseau québécois pour la prévention des mauvais traitements aux personnes âgées, Le regroupement des aidants naturels de Montréal, Des organismes communautaires.

LES EFFECTIFS DE RECHERCHE 2003-2004 (personnes/ETC)

ANNEXE 4

Les statuts	Les établissements																				Total	ETC		
	Pers.	ETC	Pers.	ETC	Pers.	ETC	Pers.	ETC	Pers.	ETC	Pers.	ETC	Pers.	ETC	Pers.	ETC	Pers.	ETC	Pers.	ETC				
	IRDPQ	IGS	IGM	CJM	CJQ	CDN	HVDR	NDI	Faubourgs	Sherbrooke	René-Cassir													
Directeur scientifique	1	0,25	1	1			1	0,5	1	0,5	1	0,75	1	0,25	1	0,4	1	0,5	1	0,5	1	0,3	10	
Chercheur universitaire régulier	34	15,7	5/36	2/24			22	13,5	14	7	13	3,05	8	4,8			6	N/D	10	5	10	5	151	
Chercheur universitaire collaborateur	N/D	N/D	6/44	N/D			26	N/D	22	N/D	120	8,1	N/D	N/D	24	N/D	39	N/D	16	N/D	15	N/D	N/D	
Chercheur d'établissement régulier	1	1	0				5	3,4	1	1	N/D	N/D	5	4					2	1,2	3	1,3	23	
Chercheur-boursier	4	4	0/13	0/10			2	1	2	2	2	2	5	5	1	1	0		0	0	1	0,3	30	
Praticien-chercheur ou clinicien-chercheur	10	2	0/9	0/4,5			N/D	N/D	51	1,5	115*	12,1	6	N/D	2	N/D	5		20	N/D	10			
Sous-total			12/102						91				25		28		51		49		39			
Personnel de recherche																								
- Professionnel de recherche	31	25	7/100	2/45			16	7,8	16	12,8	8	3,8	11	10	4	2,9	9		5	1,3	2	2	186	
- Technicien de recherche	3	3	0/3	0/3			13	5,4	2	1	1	0,5	0	0			0		1	0,4			23	
- Personnel de secrétariat	3		1/5,5	1			7	1,8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,8			21,5	
Autres (experts, coordonnateur, etc)	3	2					8	1,25			1	0,1					2	2			8	6	22	
Sous-total	40	30,3	108,5	3/49			44	16,3	19	14,8	11	5,4	12	11	5	3,9	12	3	7	2,5	10	8	269	
Stagiaire postdoctoral	1		0/3						0		1	0,4	0	0					0		1	0,7	6	
Stagiaire 3e cycle	30		1/34				35	35	3	0,4	3	1,2	10	10	1	1	1		14		3		134	
Stagiaire 2e cycle (et 1er cycle-HVDR)	41		16/69				8	8	8	1	6	2,4	31	31			1		29		10		203	
Sous-total	72	N/D	17/106	N/D			43	43	11	1,4	10	4	41	41	1	1	2	N/D	43	N/D	14	N/D	343	
Total	174		37/316,5				87		121		31		78		34		67		99		62		980	

IGS: Est représentée, la part de l'effectif total associée à l'axe "Psychologique et social".

IGM: Aucune donnée fournie par l'établissement.

CDN: Des 115 praticiens-chercheurs, 80 ont une implication qualifiée de faible sur 56 projets et **33 ont une forte implication** à 43 projets, en plus de 2 praticiens dédiés presque à temps plein.

HVDR : La donnée sur les chercheurs universitaires n'est pas disponible et seuls les chercheurs réguliers membres de PRISM de l'établissement sont comptabilisés. Dans le sous-total des stagiaires, on compte 9 stagiaires de 1er cycle.

NDI: Sont considérés comme chercheur universitaire régulier, la directrice scientifique et le chercheur-boursier.

DÉFINITIONS QUI ONT ACCOMPAGNÉ LA REQUÊTE SUR LES EFFECTIFS.**Catégories :**

Chercheur régulier : Désigne un chercheur universitaire ou un chercheur des milieux de pratique qui est responsable ou co-responsable de la direction scientifique d'un ou de plusieurs projets de recherche.

Chercheur collaborateur : Désigne un chercheur universitaire ou un chercheur des milieux de pratique, qui contribue de façon ponctuelle ou occasionnelle aux activités de recherche nécessaires à la réalisation d'un projet faisant partie de la programmation scientifique de recherche. Il agit alors comme collaborateur au sein de l'équipe, mais n'en est pas membre et sa productivité scientifique n'est pas évaluée.

Statuts :

Directeur scientifique de l'établissement désigné: Désigne une personne qui a démontré un leadership scientifique dans son domaine, qui possède un statut de chercheur universitaire ou de chercheur d'établissement et qui est dégagée de ses charges universitaires ou professionnelles au moins à 50 % (Instituts) ou à 25 % (Centres affiliés) pour assurer la direction de la recherche dans un établissement. Il peut s'agir, le cas échéant, de la personne qui dirige une équipe qui reçoit une subvention d'infrastructure.

Chercheur universitaire : Un chercheur universitaire est un membre régulier du corps professoral d'une université québécoise, détenteur d'un doctorat ou d'un statut en conférant l'équivalence ou un chercheur occupant un poste équivalant à celui d'un professeur et qui est habilité par une université à diriger ou co-diriger des mémoires de 2e cycle ou des thèses de 3e cycle. La rémunération de la personne ayant un statut de chercheur universitaire est imputée au budget régulier de son établissement.

Chercheur d'établissement : Désigne une personne qui possède un doctorat, qui est agréé par une université pour diriger ou co-diriger des mémoires de 2^e cycle ou des thèses de 3^e cycle et qui détient un statut de chercheur dans l'établissement. Cette personne joue un rôle clé dans l'interface entre chercheurs, intervenants et gestionnaires. Il peut s'agir, le cas échéant, d'une personne qui possède un diplôme de 2^e cycle et une expertise reconnue en recherche.

Praticien-chercheur **: Désigne un professionnel qui détient un poste d'intervenant dans un établissement et qui est dégagé, en tout ou en partie, de ses charges professionnelles de façon à pouvoir consacrer du temps à des activités de recherche reconnues par l'établissement : participation à la formulation et à la réalisation des projets de recherche; collaboration à la rédaction de documents pédagogiques à l'intention des praticiens; collaboration à des activités de communication scientifique ou de diffusion dans l'établissement ou dans le réseau.

Personnel de recherche : Désigne une personne (professionnels de recherche, techniciens de recherche, experts-conseils, personnel de secrétariat) qui reçoit une rémunération pour la coordination d'activités de recherche, la préparation de demandes de subvention, de rapports de recherche, etc.

Stagiaire postdoctoral :

Personne qui effectue, à temps plein et pour une durée déterminée, un stage de recherche postdoctorale supervisé auprès d'un chercheur, d'un groupe, d'une équipe, d'un centre, d'un regroupement ou d'un réseau, et qui contribue activement à leurs travaux de recherche.

* Selon le programme conjoint MSSS-FQRSC de soutien aux équipes de recherche des instituts et des CAU et du Programme de soutien aux équipes de recherche

** Pour les Instituts de gériatrie et de l'IRDPO, c'est davantage le chercheur-clinicien qui est visé.

Stagiaire de recherche de 3^e cycle :

Désigne une personne inscrite à un programme universitaire de doctorat, généralement à temps complet.

Stagiaire de recherche de 2^e cycle :

Désigne une personne inscrite à un programme universitaire de maîtrise, généralement à temps complet.

ANNEXE 5

Les créneaux et les axes de recherche des Instituts

IRD PQ: 50 projets en cours.

Créneau de désignation: *Réadaptation et intégration sociale des personnes ayant des déficiences physiques*

AXE 1: *Les facteurs personnels et leurs déterminants:* risques et déficiences; caractérisation et mécanismes explicatifs des déficiences; caractérisation et étude des liens entre incapacités et déficiences; développement d'intervention et leur évaluation; développement et validation d'instruments de mesure.

AXE 2: *Documentation et évaluation des conséquences sociales et de leurs déterminants environnementaux dans le contexte d'interactions présenté dans le modèle conceptuel "Processus de production du handicap";* programmes, services et politiques; environnement social, milieu de vie et d'occupation; organisations communautaires et des droits; environnement physique et technologique; documentation et facteurs explicatifs de la participation sociale; développement et validation d'outils de mesure.

IGS: projets en cours: 36 selon le rapport d'activités de l'année 2002-2003

Créneau de désignation: *recherche sur le vieillissement et expertise en gérontologie et gériatrie*

AXE 1: *Biologique et physique: étude des changements dans les mécanismes physiologiques et fonctionnels associés au vieillissement normal et pathologique:* dommages et réparation de l'ADN; altérations qualitatives et fonctionnelles des protéines; dommages liés au stress oxydatif; modifications de l'activité nerveuse et synaptique; changements dans la transduction des signaux intracellulaires; métabolisme des lipides et vieillissement du cerveau; sarcopénie; antioxydants; biopuces.

AXE 2: *Populations et services: étude des déterminants de la perte d'autonomie des personnes âgées et évaluation des interventions:* organisation des soins et services; évaluation des programmes d'intervention; santé mentale; nutrition; atteintes cognitives; consommation de médicaments; perte d'autonomie.

AXE 3: *Psychologique et social: facteurs, contextes, mécanismes et processus, individuels et environnementaux, pouvant influencer le fonctionnement ou le développement cognitif, psychologique, social et spirituel, ainsi que la qualité de vie des personnes vieillissantes et de leurs aidants :* événements de la vie; actualisation du potentiel; mémoire et attention; sécurité à domicile et routière; reconnaissance des émotions; participation sociale; aidants familiaux; sens à la vie et perspectives futures; sommeil, activation cérébrale et cognitive; mauvais traitements; éthique; facteurs psychologiques et neuropsychologiques dans le déclin cognitif.

AXE 4: *Réadaptation gériatrique: améliorer les processus d'évaluation et d'intervention et améliorer les capacités fonctionnelles pour prévenir ou réduire le développement de situations de handicap:* validation d'outils et de méthodes de mesure; efficacité d'intervention de réadaptation; facteurs liés aux déficiences, incapacités et situations de handicap; équilibre et chute; évaluation économique de programmes de réadaptation.

IGM: projets en cours: impossible de les quantifier à partir du rapport annuel de 2002-2003

Créneau de désignation: recherche en santé et vieillissement

AXE 1; Neurosciences cognitives et vieillissement: 1.1 Langage, communication et vieillissement; 1.2 Neuropsychologie cognitive du vieillissement; 1.3 Neuroimagerie et neurobiologie.

AXE 2: Soins et services à la personne âgée et à la famille; 2.1 Interventions auprès des aidants familiaux des personnes âgées; 2.2 Interventions auprès des personnes âgées et évaluation de la qualité des services géro-geriatriques; 2.3 Éthique des soins en milieu gériatrique.

AXE 3: Nutrition, métabolisme et vieillissement: 3.1 Biologie de la nutrition et du vieillissement; 3.2 Nutrition et personne âgée; 3.3 Nutrition et population âgée.

AXE 4: Relation personne-environnement et vieillissement: 4.1 Mouvement, audition et vision; 4.2 Réadaptation et aides techniques; 4.3 Environnements et orientation spatiale.

CJM: 71 projets en cours selon les renseignements fournis par le directeur scientifique

Créneau de désignation: Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes: violence subie : abus et négligence de l'enfance à l'adolescence; violence agie: troubles du comportement de l'enfance à l'adolescence

Thématique 1: Négligence, mauvais traitements physiques ou psychologiques: manifestations de ces problématiques, développement de la victimisation, la transmission intergénérationnelle, les caractéristiques écologiques de l'incidence de types de maltraitance.

Thématique 2: Agressivité et délinquance; agressivité étudiée dans une perspective longitudinale et pratiques d'intervention auprès d'enfants et d'adolescents présentant des comportements agressifs ou délinquants.

Thématique 3: Suicide: Trajectoires de vie, santé et toxicomanie des jeunes à risque de suicide; procédure d'intervention en prévention du suicide.

Thématique 4: Mères adolescentes: histoire de maltraitance des mères adolescentes en lien avec le comportement de leur enfant; facteurs de risque et de protection associés au développement social et affectif des enfants et au développement des comportements agressifs chez les enfants; évaluation d'un programme d'intervention pour favoriser la qualité de l'interaction entre mère et enfant.

Thématique 5: Paternité en contexte de vulnérabilité: évaluer les conditions qui favorisent l'engagement paternel dans des situations difficiles; instruments pour évaluer l'engagement paternel: programme de recherche action pour promouvoir l'engagement paternel en situation de grande vulnérabilité.

Thématique 6: Familles d'accueil: variables associées à la décision de placement des enfants; étude des collaborations entre les familles d'accueil, les familles biologiques et les intervenants; implantation et évaluation d'une procédure de suivi du placement des enfants en familles d'accueil.

Thématique 7: Intégration à l'école: école comme milieu de vie et facteurs de risque et de protection individuels et familiaux qui favorisent l'adaptation et la réussite scolaire; violence dans les écoles et prévention de la violence dans les écoles; projet socio-éducatif communautaire axé sur le développement d'un environnement favorable à l'apprentissage et au développement d'un sentiment d'appartenance à l'école chez les jeunes ayant des difficultés de comportement.

Thématique 8: Soutien à l'apprentissage: renforcer l'apprentissage de la lecture chez les enfants pris en charge par les services

de protection de l'enfance; évaluation de l'efficacité des programmes d'intervention précoce (2-4 ans) en milieu de pauvreté sur le développement de l'enfant.

Thématique 9: Développement social communautaire: Implantation et évaluation de trois programmes d'intervention communautaire développés dans une perspective intersectorielle pour répondre aux besoins des jeunes ou des familles (Programme 1,2,3 Go à l'intention des enfants de 0-3 ans et de leurs parents, Programme(MAP "Mères avec Pouvoir") à l'intention des jeunes mères monoparentales avec enfants en bas âge, Programme GANGS à l'intention des intervenants de la communauté et visant à évaluer et à valider un modèle de prévention de la criminalité).

Thématique 10: Portrait des clientèles et des organisations: (EIQ) Étude d'incidence québécoise qui vise à estimer les taux annuels d'enfants signalés aux DPJ du Québec selon les diverses formes de mauvais traitements et de troubles sérieux du comportement; *(PIBE)* Plate-forme informationnelle sur le bien-être de l'enfant qui permet une collecte permanente de données sur la clientèle et les services dispensés.

CJQ: projets en cours: 44 selon le document fourni par le directeur scientifique

Créneau de désignation: Jeunes en difficulté, familles et institutions

Thématique 1: Famille et milieu de vie: fonctionnement familial des familles négligentes et enfants avec problèmes de comportement; familles recomposées en difficulté; recomposition familiale et ajustement des adolescents; résilience des adolescents placés; intervention familiale auprès des familles négligentes; adaptation des enfants et conflits parentaux après la séparation conjugale; etc.

Thématique 2: Santé physique et mentale des jeunes: facteurs de protection en relation avec le suicide; déviance juvénile; les trajectoires d'usage de drogues et de délinquance à l'adolescence.

Thématique 3: Pauvreté, insertion, réseau social: réseaux sociaux, soutien et insertion sociale des jeunes en difficulté; le non-recours aux services prénatals par les femmes de milieux défavorisés.

Thématique 4: Mauvais traitements, abus physiques et sexuels, violence: transition entre rôle de victime et d'agresseur; interdépendance des rôles de victimes et d'agresseurs; programme d'éducation à la sexualité; programme d'intervention auprès des jeunes présentant des comportements sexuels problématiques; victimisation pendant l'enfance et troubles de comportement des jeunes; la réponse sociale à la concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants.

Thématique 5: Scolarité: trajectoire de scolarisation et de socialisation des jeunes de 6-13 ans recevant des services des Centres jeunesse; efforts conjugués pour développer un partenariat école-parents-intervenants-communauté.

Thématique 6: Organisation des services et intervention: évaluation d'un projet d'intervention psychosociale en négligence auprès des usagers 6-13 ans; plate-forme informationnelle pour le bien-être de l'enfant; trajectoires de services en protection de la jeunesse; étude canadienne d'incidence des mauvais traitements; évaluation d'une intervention intensive de soutien à la famille; évaluation du Plan national de formation en Centre jeunesse; les facteurs thérapeutiques dans les groupes pour hommes violents; etc.

LES CRÉNEAUX ET LES AXES DE RECHERCHE DES CENTRES AFFILIÉS UNIVERSITAIRES

CDN: projets en cours: 53 selon les données du questionnaire

Créneau de désignation: Les services de santé et les services sociaux de première ligne en contexte pluriethnique.

Thématique 1: Vers des pratiques de citoyenneté inclusive: Immigration et processus d'établissement-intégration et pratiques d'intervention; rapports de savoirs et de pouvoirs et relations sociales interethniques au coeur de l'intervention; ethnicité, racisme et discrimination et pratiques d'intervention.

Thématique 2: Recherche évaluative des programmes et des pratiques en CLSC: services sociaux et de santé et besoins des

populations immigrantes; évaluation à domicile de l'interaction personne-environnement; la primo infection au VIH; programme d'éducation visant à diminuer la douleur chez les personnes arthritiques; programme transversal de santé mentale en émergence; programme de gestion du stress à domicile, etc.

Thématique 3: Les déterminants sociaux en santé et pratiques de soins: Indemnisation des travailleurs immigrants; dépression chez les patients atteints de démence; les aînés vulnérables en HLM; intervention auprès des femmes victimes de violence; accès des groupes défavorisés aux services de première ligne; les femmes et leur rapport aux discours en périnatalité; intervention de groupe auprès des enfants exposés à la violence conjugale; psychose et culture et le rapport aux services; info-santé dans un contexte pluriethnique; travailleuses et mères d'enfants ayant le TDAH; programme de prévention de la carie dentaire chez les jeunes enfants, etc.

Thématique 4: L'intervention intersectorielle et l'action communautaire: pratiques et savoirs d'intervenants communautaires auprès de personnes exclues; bilan de l'action communautaire dans le quartier; interdisciplinarité et concepts clés dans les recherches du CRF.

HVDR: projets en cours: 35 selon le rapport annuel 2003-2004

Créneau de désignation: L'intégration sociale et la marginalisation

AXE 1: Transformation des systèmes de soins, organisation des services et pratiques professionnelles: 1.1 Évaluation et organisation des services en santé mentale; 1.2 Soutien aux usagers et systèmes de soins; 1.3 Adaptation des soins et des services de première ligne aux besoins de la communauté et multidisciplinarité;

AXE 2: Impacts psychologiques, organisationnels et sociaux du travail: 2.1 Épuisement des aidants formels; 2.2 Réinsertion professionnelle et santé mentale; 2.3 Pratiques d'intervention sociale et organisation du travail; 2.4 Précarisation du travail et exclusion; 2.5 Perturbation des rapports sociaux du travail; 2.6 Vieillesse et exclusion du travail; 2.7 Organisation du travail et santé mentale; 2.8 Conciliation travail/famille

Axe 3: Dynamique des liens sociaux: communauté, famille et réseaux: 3.1 Pratiques familiales et communautaires d'aide et de soins; 3.2 Inégalités sociales et santé; 3.3 Intégration sociale.

Axe 4: Conditions de vie et de santé des enfants, des jeunes et de leur famille: 4.1 Interventions précoces auprès des clientèles difficiles à rejoindre; 4.2 Sécurité alimentaire; 4.3 Prévention, abus et négligence.

NDI: projets en cours: 14 selon l'annexe 2 du questionnaire

Créneau de désignation: L'organisation des services sociaux, de santé et communautaires à la famille dans une perspective intergénérationnelle

Axe 1: Les transformations des familles d'ici et d'ailleurs et leur impact sur les rapports de générations: transmission culturelle et identitaire chez les jeunes couples mixtes; normes et valeurs de la solidarité familiale; redéfinition des liens familiaux et recours à l'aide formelle et informelle chez les immigrants; vie amoureuse des filles et garçons de diverses origines ethniques; conciliation travail-famille chez des couples d'aidants de la génération "sandwich".

Axe 2: Le recours à l'aide formelle et informelle: services sociaux et de santé de première ligne et besoins des populations immigrantes; migration, familles et aide aux soins aux proches ayant des incapacités; solidarités familiales et transformations du travail et de la protection sociale; intervention auprès des femmes âgées qui vivent de la violence conjugale.

Axe 3: La participation sociale des jeunes et des aînés qui s'inscrit dans des initiatives de type intergénérationnel: portrait de l'arrondissement et de quartier Ahuntsic-Cartierville; vieillissement de la main-d'oeuvre, pratiques d'entreprises, politiques

publiques; innovation et décentralisation du travail infirmier; évaluation du projet Place L'Acadie/Place Henri Bourassa; jeunes, culture populaire et relations interethniques.

DES FAUBOURGS: projets en cours : 19 selon les données du questionnaire

Créneau de désignation: les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté.

AXE 1: Inégalités sociales et discriminations: inégalités de conditions; inégalités de moyens; trajectoires de vie et rapports sociaux producteurs d'inégalités; les dimensions territoriales et temporelles des inégalités; préjugés et discriminations: éléments centraux dans la production des inégalités.

AXE 2: Pratiques alternatives de citoyenneté: Trajectoires et pratiques alternatives; l'autonomie dans la réflexion et dans l'action; territoires et temps repensés.

SHERBROOKE: projets en cours: 31 selon les renseignements fournis par l'établissement

Créneau de désignation: Participation sociale, autonomisation et continuité

(Participation sociale et autonomisation des personnes, des familles et des communautés et continuité des services dispensés aux personnes, aux familles et aux communautés)

AXE 1: Les pratiques de santé des personnes, des familles et des communautés: (ex: expliquer les conditions qui optimisent ou freinent la prise en charge de sa santé "empowerment").

AXE 2: Les pratiques d'intervention directe auprès des personnes, des familles et des communautés: (ex: expliquer les stratégies professionnelles d'interaction, les stratégies de traitement des problèmes et de réponse aux besoins).

AXE 3: Les pratiques d'organisation et de gestion des services aux personnes, aux familles et aux communautés: (ex: expliquer les stratégies de collaboration entre divers groupes de professionnels et leurs impacts sur les interventions, expliquer la nature des effets produits par l'actualisation de modèles d'organisation de services).

AXE 4: Le transfert des connaissances (axe transversal): (permet de regarder les processus, les conditions, les façons de faire, les indicateurs, les applications, les formes de diffusion et autres aspects du transfert des connaissances dans les autres axes énumérés. Il s'agit également d'un thème de recherche et non seulement des façons de transmettre des connaissances).

RENÉ-CASSIN: projets en cours: 18 selon les renseignements fournis par l'établissement

Créneau de désignation: La gérontologie sociale

AXE 1: L'aide informelle: Centre de soutien aux aidants naturels: le rôle des familles dans l'aide informelle; l'impact de cette aide sur la santé des aidants et les facteurs de risque; la prise en charge comme processus dynamique et comme dynamique sociale.

AXE 2: L'abus envers les aînés: Centre québécois de consultation sur l'abus envers les aînés: dynamique de l'abus envers les aînés dans divers groupes d'individus et en fonction de quatre types d'abus (psychologique ou émotionnel, exploitation économique, abus physique, négligence active ou passive); solutions concrètes pour prévenir, réduire et éliminer ce type de violence.

AXE 3: Santé mentale: Programme communautaire de santé mentale chez les 60 ans+: facteurs de risque et de protection; évaluation de programmes expérimentaux.

AXE 4: Prévention et promotion de la santé et du bien-être: Programme bien-vieillir: étude des facteurs associés au bien-vieillir et des pratiques d'intervention et de prévention visant à favoriser le bien-vieillir et l'intégration sociale.

Hors axes : programmation de l'Équipe Vieillesse et Société

Thématique générale de recherche: L'exclusion sociale, les solidarités et l'engagement social des personnes âgées: les dynamiques de l'exclusion sociale; les solidarités "civiles" et l'engagement Social ; les solidarités publiques et les pratiques professionnelles.

ANNEXE 6

Subventions d'infrastructure reçues des Fonds subventionnaires québécois entre 2000-2001 et 2003-2004

Établissements désignés	Subventions			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke				
Subvention d'infrastructure de base FRSQ	604 383 \$	755 000 \$	725 000 \$	725 000 \$
Subvention de développement FRSQ	900 000 \$	900 000 \$	626 348 \$	807 013 \$
Total	1 504 383 \$	1 655 000 \$	1 351 348 \$	1 532 013 \$
Institut universitaire de gériatrie de Montréal				
Subvention d'infrastructure de base FRSQ	725 000 \$	725 000 \$	725 000 \$	756 250 \$
Autre du FRSQ	0	0	0	0
Total	725 000 \$	725 000 \$	725 000 \$	756 250 \$
Centre jeunesse de Montréal				
Subvention d'infrastructure de base FQRSC	370 000 \$	370 000 \$	346 500 \$	353 400 \$
Équipe en partenariat du FQRSC	84 100 \$	156 000 \$	156 000 \$	156 000 \$
Total	454 100 \$	526 000 \$	502 500 \$	509 400 \$
Centre jeunesse de Québec				
Subvention d'infrastructure de base FQRSC	155 000 \$	370 000 \$	346 500 \$	353 400 \$
Équipe en partenariat du FQRSC	84 100 \$	156 000 \$	156 000 \$	156 000 \$
Total	239 100 \$	526 000 \$	502 500 \$	509 400 \$
Institut de réadaptation en déficience physique de Qc				
Subvention d'infrastructure de base FRSQ	350 000 \$	455 000 \$	425 000 \$	425 000 \$
Subvention de développement du FRSQ	0	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Subvention de base CAU-IU du FQRSC	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Centre interdisciplinaire en réadaptation, FQRSC	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$
Total	655 000 \$	860 000 \$	830 000 \$	830 000 \$
CAU-CLSC de Sherbrooke				
Subvention d'infrastructure FQRSC	165 000 \$	165 000 \$	165 000 \$	171 800 \$
Total	165 000 \$	165 000 \$	165 000 \$	171 800 \$
CAU-CLSC Côte-des-Neiges				
Subvention d'infrastructure FQRSC	165 000 \$	165 000 \$	154 000 \$	171 800 \$
Équipe en partenariat du FQRSC	84 100 \$	186 000 \$	186 000 \$	186 000 \$
Total	249 100 \$	351 000 \$	340 000 \$	357 800 \$
CAU-CLSC-CHSLD Haute-Ville-des-Rivières				
Subvention d'infrastructure FQRSC	165 000 \$	165 000 \$	154 000 \$	171 800 \$
Équipe en partenariat du FQRSC	84 100 \$	156 000 \$	156 000 \$	156 000 \$
Total	249 100 \$	321 000 \$	310 000 \$	327 800 \$
CAU-CLSC DU CHSLD Nord de l'Île				
Subvention d'infrastructure FQRSC	0	165 000 \$	165 000 \$	171 800 \$
Total	0	165 000 \$	165 000 \$	171 800 \$
CAU-CLSC des Faubourgs				
Subvention d'infrastructure FQRSC		165 000 \$	154 000 \$	171 800 \$
Équipe en partenariat du FQRSC	99 100 \$	186 000 \$	186 000 \$	186 000 \$
Total	99 100 \$	351 000 \$	340 000 \$	357 800 \$
CAU-CLSC René-Cassin				
Subvention d'infrastructure FQRSC	0	0	80 000 \$	171 800 \$
Équipe en partenariat du FQRSC	64 100 \$	75 000 \$	0	0
Total	64 100 \$	75 000 \$	80 000 \$	171 800 \$
TOTAL				
Subvention d'infrastructure FQRSC (de base et équipes en partenariat)	1 824 600 \$	2 785 000 \$	2 710 000 \$	2 882 600 \$
Subvention d'infrastructure FRSQ (de base et de développement)	2 579 383 \$	2 935 000 \$	2 601 348 \$	2 813 263 \$

ANNEXE 7

Volume annuel de subventions associées au programme de recherche des établissements désignés

Établissement	Gérés par l'établissement (en 000 \$)			Autres (en 000 \$)			Total généré par l'établissement (en 000 \$)		
	Infra- structure	projets	sous-total	Infra- structure	projets	sous-total	Infra- structure	projets	total
Instituts									
<u>IRDPO</u>									
2001-2002	822 \$	319 \$	1 141 \$	1 953 \$	1 391 \$	3 344 \$	2 775 \$	2 532 \$	4 485 \$
2002-2003	760 \$	1 353 \$	2 113 \$	283 \$	1 675 \$	1 958 \$	1 043 \$	3 028 \$	4 071 \$
2003-2004	860 \$	604 \$	1 464 \$	0 \$	2 133 \$	2 133 \$	860 \$	2 737 \$	3 597 \$
<u>IGS</u>									
2001-2002	1 625 \$	2 103 \$	3 728 \$	0 \$	1 132 \$	1 132 \$	1 625 \$	3 235 \$	4 860 \$
2002-2003	1 625 \$	2 194 \$	3 819 \$	0 \$	1 379 \$	1 379 \$	1 625 \$	3 573 \$	5 198 \$
2003-2004	1 625 \$	3 921 \$	5 546 \$	0 \$	896 \$	896 \$	1 625 \$	4 817 \$	6 442 \$
<u>IGM</u>									
2001-2002			0 \$			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2002-2003			0 \$			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2003-2004			0 \$			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<u>CJM</u>									
2001-2002			1 518 \$			0 \$	0 \$	0 \$	
2002-2003			1 872 \$			0 \$	0 \$	0 \$	
2003-2004			1 759 \$			0 \$	0 \$	0 \$	
<u>CJQ</u>									
2001-2002			1 558 \$			640 \$	0 \$	0 \$	2 198 \$
2002-2003			1 711 \$			566 \$	0 \$	0 \$	2 277 \$
2003-2004			2 034 \$			674 \$	0 \$	0 \$	2 707 \$
Centres affiliés									
<u>CDN</u>									
2001-2002	431 \$	268 \$	699 \$	373 \$	3 065 \$	3 438 \$	804 \$	3 333 \$	4 137 \$
2002-2003	419 \$	166 \$	585 \$	494 \$	2 464 \$	2 958 \$	913 \$	2 630 \$	3 543 \$
2003-2004	365 \$	260 \$	625 \$	524 \$	2 444 \$	2 968 \$	889 \$	2 704 \$	3 593 \$
<u>HVDR</u>									
2001-2002	321 \$	1 242 \$	1 563 \$			0 \$	321 \$	1 242 \$	1 563 \$
2002-2003	321 \$	1 762 \$	2 083 \$			0 \$	321 \$	1 762 \$	2 083 \$
2003-2004	310 \$	1 200 \$	1 510 \$	200 \$		200 \$	510 \$	1 200 \$	1 710 \$
<u>NDI</u>									
2001-2002	165 \$	0 \$	165 \$		0 \$	0 \$	165 \$	0 \$	165 \$
2002-2003	165 \$	114 \$	279 \$		94 \$	94 \$	165 \$	208 \$	373 \$
2003-2004	172 \$	139 \$	311 \$		194 \$	194 \$	172 \$	332 \$	504 \$
<u>Des Faubourgs</u>									
2001-2002			0 \$			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2002-2003			0 \$			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2003-2004			0 \$			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<u>Sherbrooke</u>									
2001-2002	249 \$	249 \$	499 \$			15 \$	249 \$	249 \$	514 \$
2002-2003	195 \$	120 \$	315 \$			92 \$	195 \$	120 \$	408 \$
2003-2004	172 \$	90 \$	262 \$			274 \$	172 \$	90 \$	536 \$
<u>René-Cassin</u>									
2001-2002			0 \$			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2002-2003			0 \$			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2003-2004			0 \$			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Note: Les données obtenues des établissements ne permettent pas une comparaison parfaitement fiable mais fournissent un ordre de grandeur des montants de subventions associés au programme de recherche de l'établissement.